

20

24

RAPPORT

D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2 0 2 4

Conseil Municipal du
11 décembre 2024


Castelnaud
le-lez

PREAMBULE

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). La présentation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire au Conseil Municipal - dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif sous peine d'illégalité de ce dernier- doit donner lieu à débat dont il sera pris acte par une délibération spécifique transmise au représentant de l'Etat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas un document interne : il doit être transmis aux Services Préfectoraux et au Président de l'EPCI dont la Commune est membre. Il doit en outre faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la Commune. Ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs communaux. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ces dispositions ont été complétées par l'article 13 - II) de la Loi de Programmation des Finances Publiques du 2 janvier 2018, précisant que doivent également être présentés les objectifs de la collectivité concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés du remboursement de dette).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais son contenu doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville et sur les perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour 2024 et les exercices suivants,
- d'avoir la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière et les engagements pluriannuels, qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il détaille ainsi les principaux éléments de contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le projet de budget 2024 notamment la Loi de Finances , une synthèse de la situation financière de la collectivité en fin d'exercice 2023 , les grandes orientations budgétaires retenues pour 2024, les éléments de prospective financière et de programmation pluriannuelle des investissements, la politique Ressources Humaines, et la gestion de la dette.

Les chiffres avancés dans le présent document restent prévisionnels, et préfigurent les crédits à voter à la fois au budget primitif (BP) 2024, examiné au Conseil Municipal fin janvier 2024, et au budget supplémentaire (BS) qui sera examiné au Conseil Municipal de fin avril 2024. En effet, le BP ne comprendra ni la reprise anticipée des résultats 2023, ni les reports d'investissement, qui seront dès lors inclus dans les crédits à inscrire au BS.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Bien que l'économie mondiale ait su faire preuve de résilience en 2023, avec la diminution de l'inflation, il est encore trop tôt pour crier victoire et la reprise demeure lente et inégale. L'activité économique est encore loin de retrouver la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie. Le durcissement de la politique monétaire pour modérer les tensions sur la demande et réduire l'inflation, la fin de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et les phénomènes météorologiques extrêmes freinent la reprise en particulier dans les pays émergents et en développement.

La croissance mondiale devrait ralentir en 2024 et passer en dessous de 3% , alors qu'elle était de l'ordre de 3,5 % en 2022 et 3,0 % en 2023, restant en deçà de la moyenne historique (2000-19) de 3,8 %. Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme, à 3,1 %, sont les plus faibles depuis plusieurs décennies, avec des perspectives limitées pour un rattrapage du niveau de vie des pays moins avancés.

L'inflation mondiale devrait progressivement reculer, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024, bien que les prévisions aient été révisées à la hausse pour 2023 et 2024.

Les risques pesant sur les perspectives sont plus équilibrés qu'il y a six mois, la Suisse et les Etats-Unis ayant pris des mesures résolues pour maîtriser les turbulences sur les marchés financiers. Restent des incertitudes persistantes liées à la crise du secteur immobilier chinois qui pourrait avoir des répercussions à l'échelle mondiale, sans compter d'autres chocs climatiques et géopolitiques.

Les disparités se creusent entre les régions et cette fragmentation géoéconomique pourrait limiter la circulation des produits de base entre les différents marchés, et ainsi accroître la volatilité des cours et compliquer la transition écologique. Alors que les taux d'intérêt augmentent, plus de la moitié des pays en développement à faible revenu sont en situation de surendettement ou s'en rapprochent fortement.

Les banques centrales ont peu droit à l'erreur car elles doivent rétablir la stabilité des prix tout en recourant, si nécessaire, aux outils permettant d'alléger les tensions financières et assurer la viabilité de la dette en protégeant les plus vulnérables. Les gouvernements sont, quand à eux, confrontés à une montée des tensions budgétaires provoquées par l'alourdissement de la dette et les surcoûts de dépenses liés au vieillissement des populations, à la transition climatique et à la défense. Ils doivent redoubler d'efforts pour reconstituer des marges budgétaires et adopter des plans budgétaires à moyen terme crédibles, afin d'engager notamment les dépenses nécessaires à l'atténuation des émissions de carbone et obtenir des progrès plus rapides en la matière.

ORIENTATIONS GENERALES : LOI DE FINANCES 2024

La Loi de Finances 2024 n'est pas encore promulguée à l'heure de la rédaction du présent ROB.

Les hypothèses annoncées dans le Rapport Economique Social et Financier annexé au projet de loi de finances 2024 sont :

- Une inflation qui refluerait fortement en 2024 pour s'établir à + 2,6%. La diminution sensible de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. La contribution énergétique resterait quant à elle contenue. Les services deviendraient les principaux contributeurs à l'inflation, en particulier ceux réagissant le plus aux dynamiques salariales (hôtellerie, restauration, services aux ménages...);
- Une croissance qui repasserait au-dessus de son rythme tendanciel, avec une prévision à +1,4 % en 2024. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, dans le sillage de la décrue de l'inflation ;
- Une amélioration du déficit public à moins 4,4 % du PIB en 2024, suite à l'arrêt progressif des mesures de soutien aux entreprises et aux ménages face aux conséquences de la hausse des prix de l'énergie permettant une diminution significative des dépenses publiques. Le ratio de dette publique se stabiliserait à 109,7 % du PIB en 2024. La trajectoire pluriannuelle sous-jacente au PLF 2024 est celle prévue dans le projet de LPFP mis à jour présenté conjointement : elle prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3 % à horizon 2027 ;
- Une hausse du produit des prélèvements obligatoires de 0,1 point sous l'effet conjugué du dynamisme des recettes d'impôt sur les sociétés, de la poursuite de la suppression de la CVAE, de la sortie de la mesure de contribution sur les marges infra-marginales des producteurs d'électricité (ces deux derniers facteurs jouant à la baisse) et de la hausse de la fiscalité verte, sur l'énergie ou sur les gestionnaires d'infrastructures de transport ;
- Une augmentation des recettes budgétaires nettes de TVA de l'Etat attendue à +4% (100,4 Md€ en 2024 soit une augmentation de 4,1 Md€ par rapport à 2023);
- Un taux d'intérêt directeur de la BCE estimé à 3,9% en 2024, contre 3,8% en 2023, l'inflation convergeant vers un niveau compatible avec la cible BCE ;
- Un redémarrage de l'emploi salarié marchand en 2024 (+195 000 postes en glissement annuel sur l'année 2024). Outre l'activité, l'emploi serait également soutenu par les effets des mesures mises en œuvre en vue de l'atteinte de l'objectif de plein emploi (déploiement de l'apprentissage, réforme des retraites, réforme de la contracyclicité de l'assurance chômage notamment). Les prestations chômage diminueraient ainsi de 0,5 % en 2024.

Les dispositions concernant les collectivités locales, et notamment le bloc communal, sont les suivantes :

Etalement sur 4 ans de la suppression de la CVAE, initialement prévue sur une année : La CVAE sera totalement supprimée en 2027. Le taux du plafonnement de la "CET" (contribution économique territoriale égale à la somme de la CVAE et de la cotisation foncière des entreprises, ou CFE) est lui aussi ajusté, puisqu'il est progressivement abaissé sur quatre ans.

La CVAE fait partie des ressources prises en compte pour calculer le potentiel fiscal et financier des communes et des EPCI ainsi que le Coefficient d'intégration fiscale (CIF) des EPCI. Cela concerne l'ensemble des communes, y compris celles appartenant à un EPCI à FPU, car le potentiel de ces communes est calculé en intégrant une part des ressources perçues par l'EPCI (et donc la CVAE).

Encadrement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (lfer) sur les réseaux de télécommunications fixes : il s'agit d'instaurer un « mécanisme d'ajustement à la baisse du tarif de l'ifer fixe visant à protéger le consommateur final, chaque fois que son produit aura dépassé 400 millions d'euros au titre de l'année précédente (ce plafond étant revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation). Jusqu'à aujourd'hui, l'ifer cuivre représenterait plus de la moitié de ce montant perçu uniquement par les régions mais la disparition du réseau en cuivre et son remplacement par les réseaux en fibre optique, aura pour conséquence temporaire le doublement du produit de l'ifer fixe « qui atteindrait 795 millions d'euros d'ici à 2030 », selon les estimations du gouvernement, ce qui pourrait être répercuté sur les consommateurs ». Ainsi, cet encadrement vise à neutraliser les effets indésirables de cette transition technologique en maîtrisant l'augmentation du produit de l'ifer fixe, sans affecter les ressources des régions ». ».

Réforme des redevances des agences de l'eau au 1er janvier 2025 pour "augmenter les ressources des agences de l'eau" et "assurer le financement des mesures du « plan eau » annoncé par le président de la République le 30 mars dernier. Le PLF prévoit l'instauration de deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif", qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation. Ensuite, dans un objectif environnemental et sanitaire, le texte renforce la redevance pour pollutions diffuses qui porte sur les produits pharmaceutiques.

Hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 220 millions d'euros en 2024. Cette hausse est centrée principalement sur la croissance des dotations de péréquation (100 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale DSR et 90 millions pour la dotation de solidarité urbaine DSU). Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes devraient voir leur DGF "augmenter" en 2024.

Ponction sur les « variables d'ajustement » pour permettre "la stabilisation" des concours financiers aux collectivités à la hauteur fixée par la loi de finances pour 2023, un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales seront réduites de 70 millions en 2024. Alors qu'en 2023, seuls les départements avaient été concernés (sans doute pour tenir compte de la forte baisse des droits de mutation à titre onéreux),

tous les niveaux de collectivités le sont en 2024 : les régions (- 30 millions), le bloc communal (- 27 millions) et les départements (- 10 millions). La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de chaque catégorie de collectivité doit être minorée – de même que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) pour le bloc communal. Les montants individuels dus doivent être calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Mise en place d'une compensation par l'Etat (de 24,7 millions d'euros en 2024) **au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, devront abandonner cette ressource. Pour rappel, quand elles entrent dans le périmètre des zones tendues, les communes peuvent instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Mais lorsqu'il est actionné, ce levier ne permet pas toujours de compenser la perte de la THLV – une perte liée au fait qu'en zone tendue, la taxe sur les logements vacants (TLV) perçue par l'Etat se substitue à la THLV.

Accompagnement financier de la mobilisation des collectivités pour la réussite des zones à faible émission (ZFE). En premier lieu, le produit des amendes de la circulation dans les ZFE est exclu du compte d'affectation spéciale "contrôle de la circulation et du stationnement routiers". Par ailleurs, dans ces ZFE, les recettes des amendes forfaitaires (y compris les amendes majorées) générées par des systèmes de contrôle automatisés sont affectées aux collectivités mettant en place les contrôles. Ces mesures entreront en vigueur le 1er janvier 2025 .

Les **prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat** et destinés aux collectivités en 2024 sont **évalués à 44,8 milliards d'euros** (soit + 783 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2023). Parmi les facteurs de progression : la hausse de la DGF (+ 220 millions d'euros), la croissance du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (+ 364 millions d'euros) – cette dernière étant liée à la bonne tenue de l'investissement ces deux dernières années et à la décision du gouvernement de rendre les aménagements de terrain éligibles au FCTVA. A noter par ailleurs : alors que le gouvernement annonçait un coût du filet de sécurité en matière de dépenses énergétiques de 1,5 milliard d'euros en 2023, ce dispositif est évalué désormais à un coût de 400 millions d'euros.

Verdissement des dotations d'investissement au bloc communal et aux départements : les dotations d'investissement sont annoncées stables l'an prochain, "en euros courants" (ce qui signifie qu'elles baisseront si on tient compte de l'inflation). Nouveauté : une part minimale de 20% de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera affectée aux projets locaux favorisant la transition écologique.

Maintien en 2024 pour une année supplémentaire du **bouclier tarifaire** , mis en place en 2022 et reconduit en 2023, permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité Un dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.

Suppression du **fonds de soutien au développement des activités périscolaires**. Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat, le FSDAP a représenté au cours de l'année scolaire 2022-2023 une aide de 41 millions d'euros pour 1.262 communes.

Ajustement des indicateurs financiers des départements à la suite du transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le PLF introduit un lissage sur trois ans (2024-2026) de la prise en compte du remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par la TVA dans le potentiel financier des départements. Pour rappel, les indicateurs financiers servent au calcul et à la répartition des dotations et des dispositifs de péréquation. Il est également prévu de remplacer le recours au dernier taux de foncier bâti départemental (celui de l'année 2020), pour la répartition du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par un renforcement progressif jusqu'en 2027 de la pondération du revenu par habitant.

Modification des modalités de prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la **dotations de solidarité rurale (DSR)**, afin de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrant ou sortant chaque année de l'éligibilité à cette part de la DSR.

Création d'une garantie de sortie pour les communes qui perdent l'éligibilité à la part "majoration" de la **dotations nationale de péréquation**.

Renforcement de la dotation "biodiversité", qui devient la **dotations de valorisation des aménités rurales**". Comme annoncé le 15 juin par la Première ministre dans le cadre du plan France Ruralités, elle est dotée de 100 millions d'euros (soit 58,4 millions d'euros de plus que pour la dotation "biodiversité" en 2023). Elle serait attribuée à l'ensemble des communes rurales (au sens de l'Insee), dont une partie "significative" du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

Définition des modalités de répartition de la **dotations pour les titres sécurisés**, dont l'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024 . Objectif : donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

Réforme de la **dotations particulière élu local** (108,9 millions d'euros). Le but est d'introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants . Jusque-là cette prise en charge existait pour les communes de moins de 3.500 habitants. Le coût de la mesure (0,4 million d'euros) est financé par l'Etat.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2023

Afin d'analyser la situation financière de la Ville en 2023, il est proposé de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte administratif 2023, avec un retour sur les principaux éléments du compte administratif précédent aux fins d'analyser la situation financière de la Ville. L'exercice budgétaire ne sera pas clôturé avant début janvier 2024 et les résultats du compte administratif 2023 pourront être sensiblement différents de ceux annoncés dans le présent ROB.

L'année 2023 est marquée par :

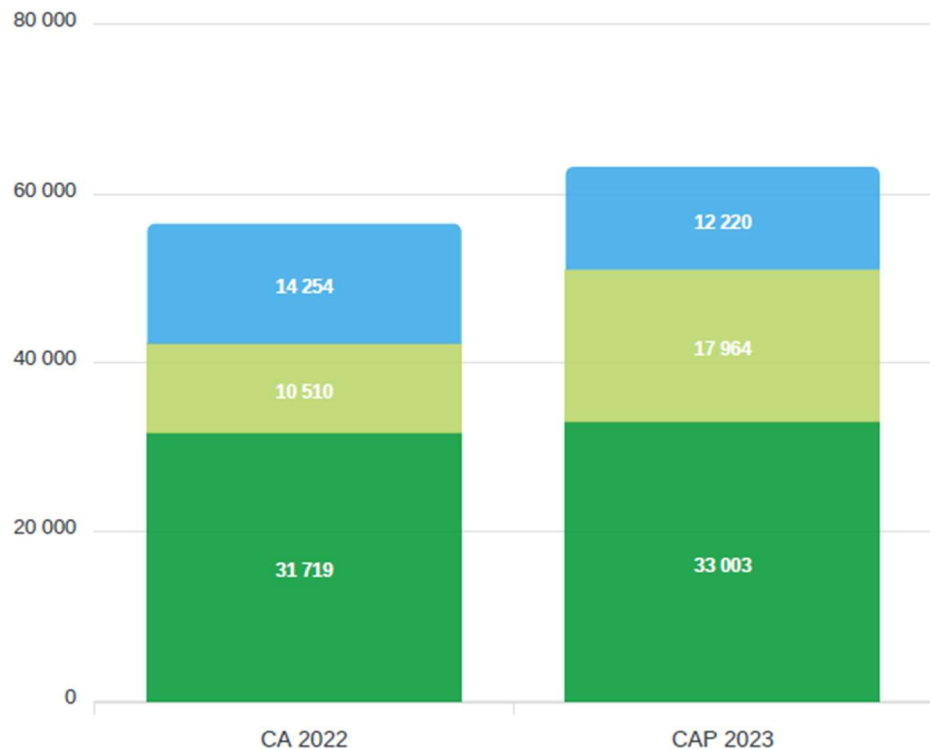
- La forte inflation qui s'est installée en France depuis le début de l'année 2022 et touche tous les acteurs de l'économie : ménages, entreprises et administrations. L'indice de prix des dépenses communales (fruit d'un partenariat entre l'AMF et La Banque Postale et qui permet de refléter au plus près la réalité de l'inflation supportée par les communes) connaît à la fin du 1er semestre 2023, une augmentation nettement supérieure à celle de l'inflation hors tabac. Ainsi, en prenant en compte « un panier des élus locaux », la hausse des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses en 2023 est de 7,7 % au premier semestre, contre + 4,9 % pour la même période en 2022. Avec l'estimation d'un trimestre supplémentaire, elle pourrait marquer un léger ralentissement, conséquence notamment du recul des prix de l'énergie entamé depuis le début de l'année. Cette hausse des prix sans précédent depuis plusieurs décennies pèse directement sur le chapitre des charges à caractère général. Ce poste, qui représente 23% des dépenses de gestion, devrait ainsi augmenter de 27,6%.
- Les augmentations du point d'indice (+ 3,5% en juillet 2022 dont les effets se font sentir en année pleine en 2023, suivie de + 1,5% en juillet 2023) ont eu un impact important sur la masse salariale. S'ajoutent les effets de l'ouverture du Groupe Scolaire Jacques Chirac et du renforcement de divers services (notamment la police municipale avec le renforcement de la politique de sécurité publique). Le chapitre des charges de personnel augmente par conséquent de 10,4%. Ce chapitre représente 64% des dépenses de gestion, qui augmentent elles-mêmes de 13,29 %.
- Une hausse des charges financières, sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt (impactant l'encours à taux variable) et de la hausse de l'encours de dette l'année précédente.
- Un fort dynamisme des recettes de fiscalité (+6,8%), des dotations et participations (+8,8%), conduisant à une augmentation de 6,48% des recettes de gestion ; on notera que la diminution attendue du produit de taxe additionnelle aux droits de mutation vient atténuer la hausse des recettes fiscales.
- Une évolution modérée des recettes tarifaires (+1,1%).
- Une épargne qui connaît une évolution négative due à un effet de ciseau (hausse des dépenses de fonctionnement de 14,15 % plus importante que celle des recettes 6,05%) mais la capacité de désendettement reste à un très bon niveau (3,5 ans).
- Un niveau d'investissement historiquement le plus élevé (près de 19 M€ de dépenses d'équipement).
- Un recours à l'emprunt, avec 4,1 M€ encaissés en 2023, mais l'augmentation de l'encours de dette n'est que de 1,397 M€ en 2023.

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022	CAP 2023	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	31 120,6	33 002,8	+6,05 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	30 918,8	32 922,8	+6,48 %
dont fiscalité directe locale (R731)	20 894,6	22 650,0	+8,40 %
dont dotations & participations (R74)	4 159,4	4 527,0	+8,84 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	23 344,9	26 649,0	+14,15 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	22 667,1	25 679,0	+13,29 %
dont dépenses de personnel (D012)	14 850,5	16 400,0	+10,43 %
ÉPARGNE DE GESTION	8 251,8	7 243,8	-12,22 %
Frais financiers	584,0	740,0	+26,72 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	107,9	-150,0	-239,02 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	7 775,7	6 353,8	-18,29 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	7 975,5	6 653,8	-16,57 %
Amortissement du capital de la dette	2 491,0	2 703,0	+8,51 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	5 284,7	3 650,8	-30,92 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	5 484,4	3 950,8	-27,96 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	13 262,9	18 739,0	+41,29 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	6 107,5	8 016,0	+31,25 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	5 000,0	4 100,0	-18,00 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	689,9	4 193,2	+507,83 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 819,2	1 221,0	-68,03 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	21 072,2	22 469,8	+6,63 %

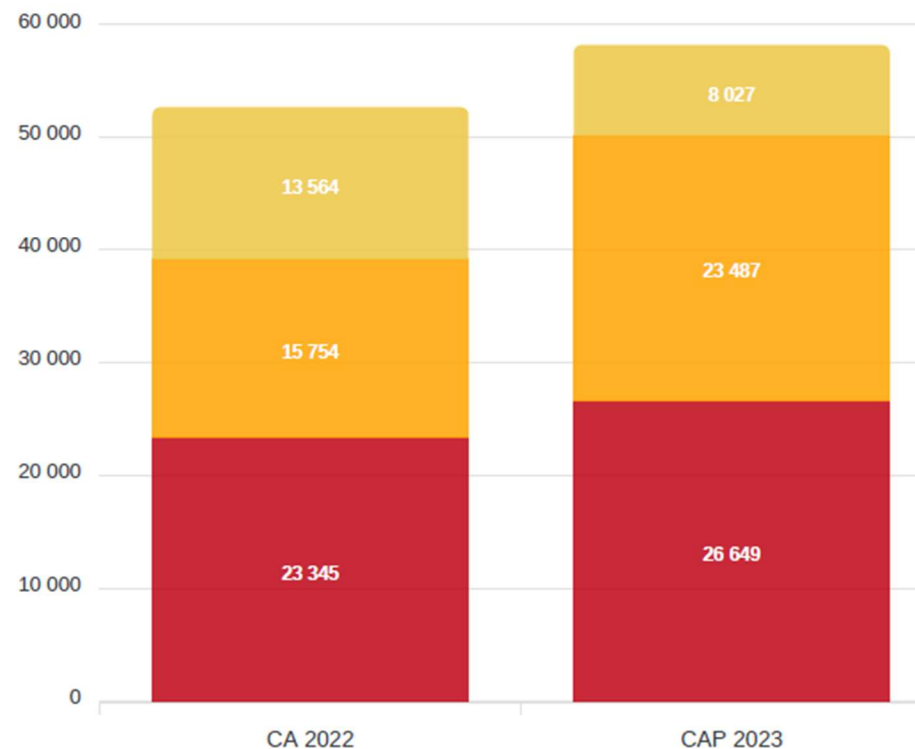
GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€



■ Recettes de fonctionnement ■ Recettes d'investissement (hors GAD*) ■ Excédent

Dépenses en k€



■ Dépenses de fonctionnement ■ Dépenses d'investissement (hors GAD*) ■ Déficit

Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

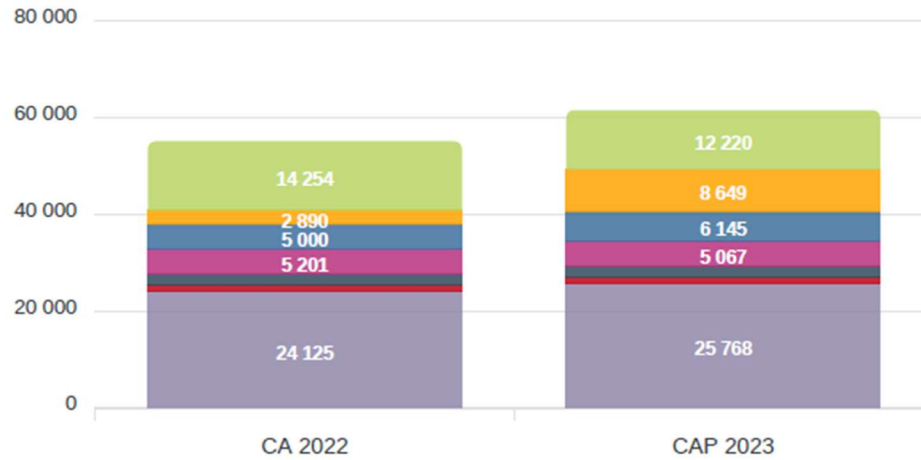
Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

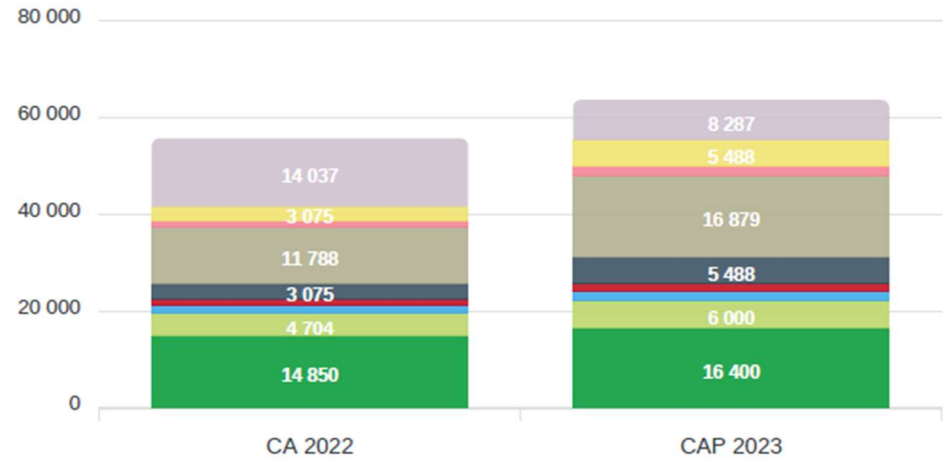
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

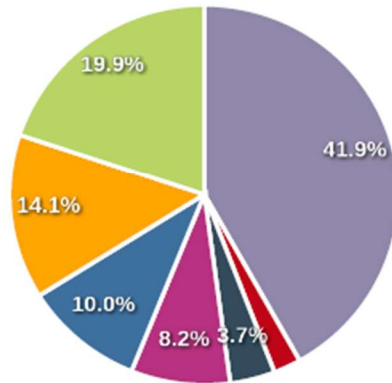
D'où vient l'argent en k€



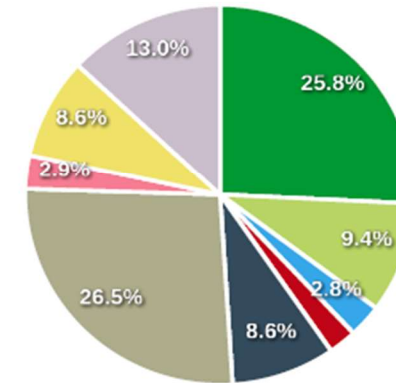
Où va l'argent en k€



D'où vient l'argent en % en 2023



Où va l'argent en % en 2023

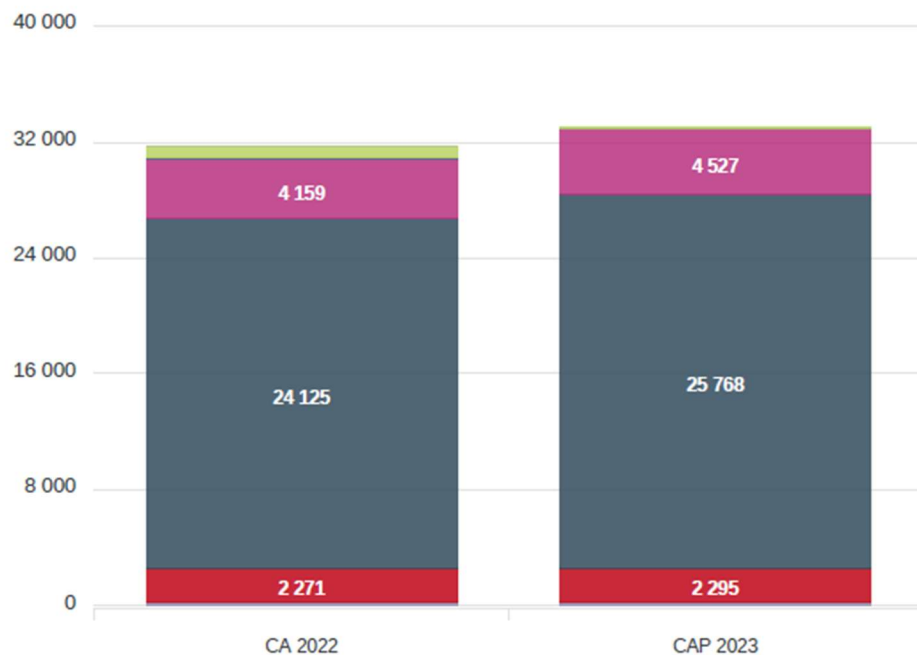


- Impôts et taxes
- Etat
- Pdts services
- Parti, Subv tiers
- Emprunt
- Autres recettes
- Reports positif

- Personnel
- Charges gal
- Cont, Parti et Subv
- Rvst fisc
- Annuités
- Equip brut
- Subv inv
- imprévu
- Divers

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100

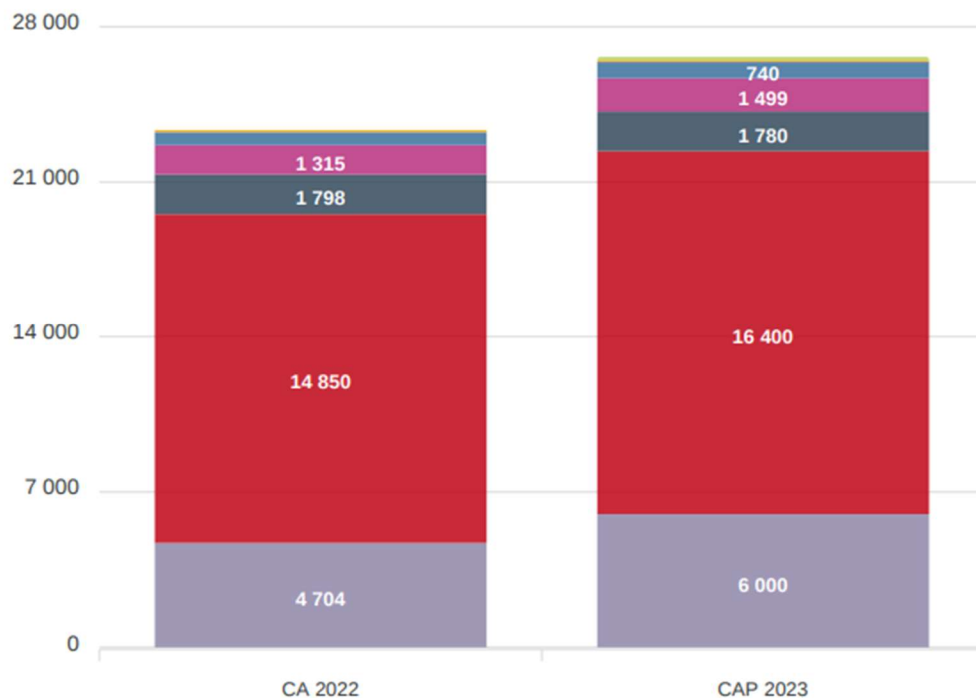


- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

	CA 2022	CAP 2023	Évol.
Atténuation charges	316,5 k€	312,8 k€	-1,2 %
Produits et services	2 270,7 k€	2 295,0 k€	+1,1 %
Impôts et taxes	24 125,4 k€	25 768,0 k€	+6,8 %
Dotations et participations	4 159,4 k€	4 527,0 k€	+8,8 %
Autres produits	46,8 k€	20,0 k€	-57,3 %
Produits financiers	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Produits exceptionnels	757,9 k€	80,0 k€	-89,4 %
Autre recettes	41,9 k€	0,0 k€	-100,0 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Dépenses réelles de fonctionnement en k€



Dépenses réelles de fonctionnement en base 100

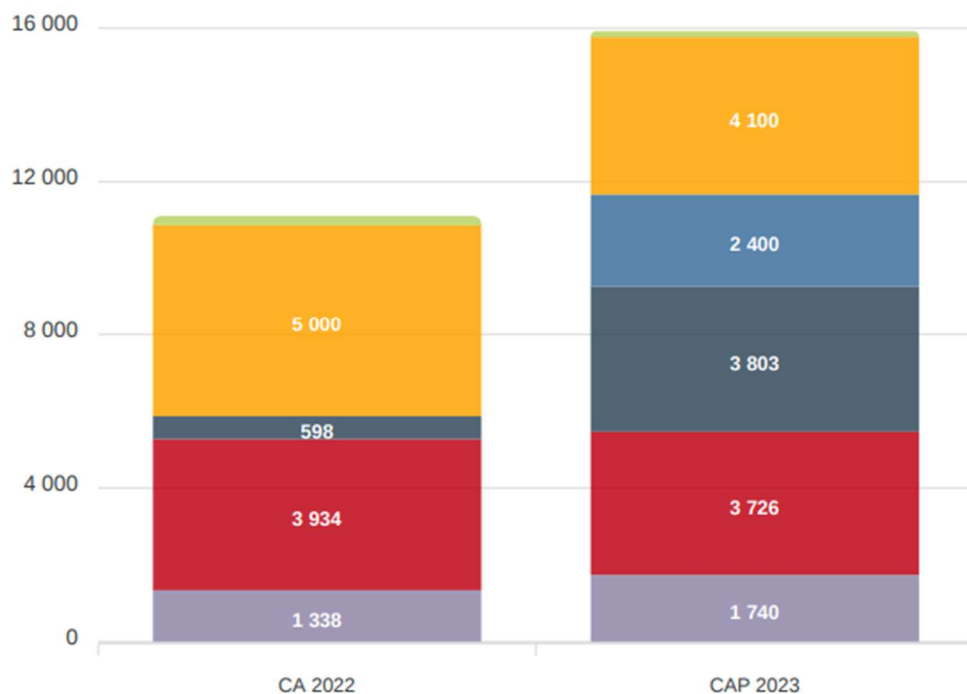


- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

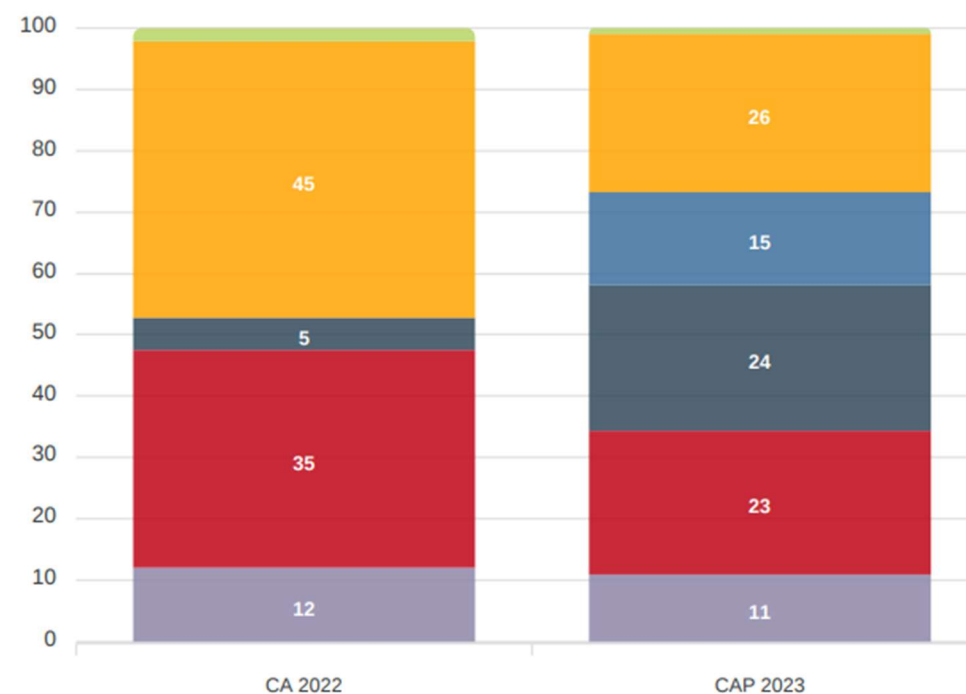
	CA 2022	CAP 2023	Évol.
Charges générales	4 703,7 k€	6 000,0 k€	+27,6 %
Dépenses personnel	14 850,5 k€	16 400,0 k€	+10,4 %
Autres charges	1 798,3 k€	1 780,0 k€	-1,0 %
Atténuation produits	1 314,6 k€	1 499,0 k€	+14,0 %
Charges financières	585,5 k€	740,0 k€	+26,4 %
Charges exceptionnelles	92,1 k€	70,0 k€	-24,0 %
Autres dépenses et imprévues	0,2 k€	160,0 k€	+79 900,0 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Recettes réelles d'investissement en k€



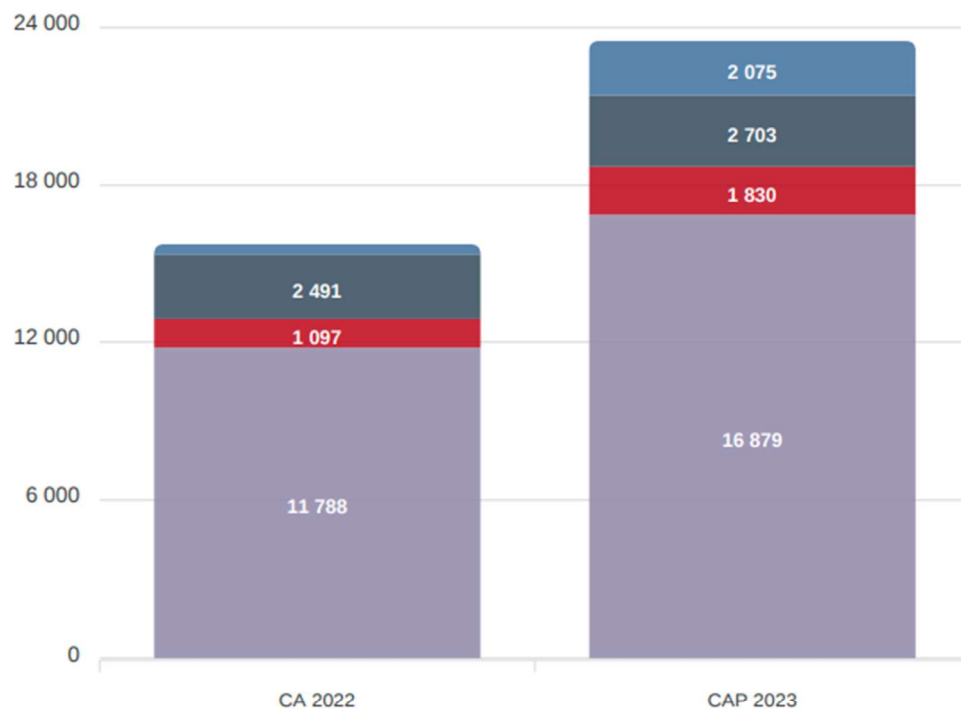
Recettes réelles d'investissement en base 100



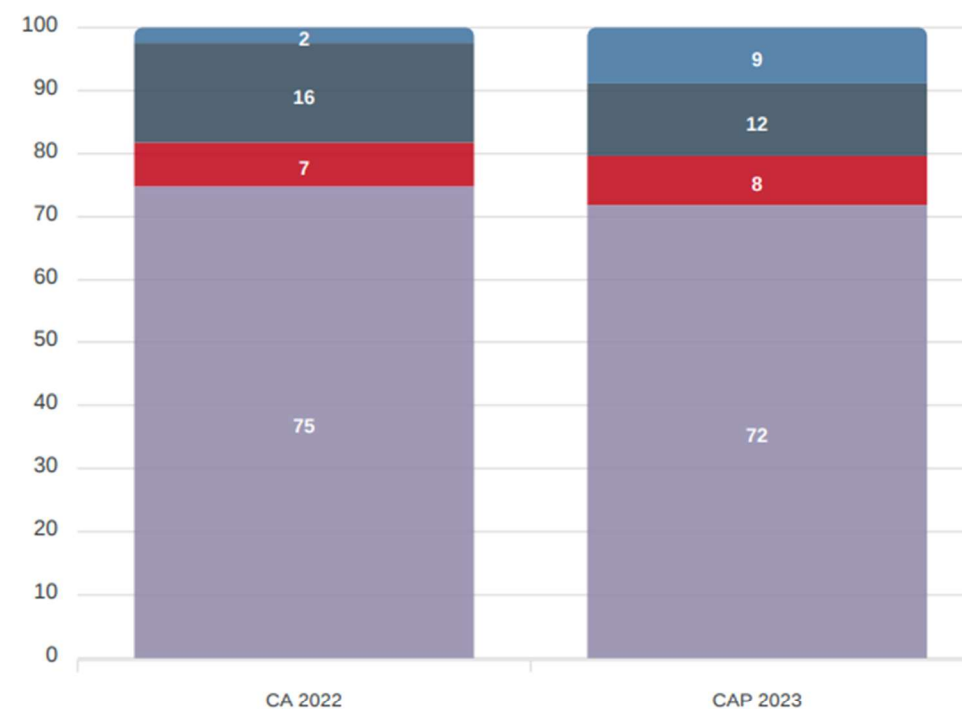
	CA 2022	CAP 2023	Évol.
FCTVA	1 338,4 k€	1 740,0 k€	+30,0 %
Subventions reçues	3 934,3 k€	3 726,0 k€	-5,3 %
Produits de cessions	598,0 k€	3 803,0 k€	+536,0 %
Autres Immo financières	0,0 k€	2 400,0 k€	-
Emprunt	5 000,0 k€	4 100,0 k€	-18,0 %
Autres recettes	236,9 k€	150,0 k€	-36,7 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

— Dépenses réelles d'investissement en k€



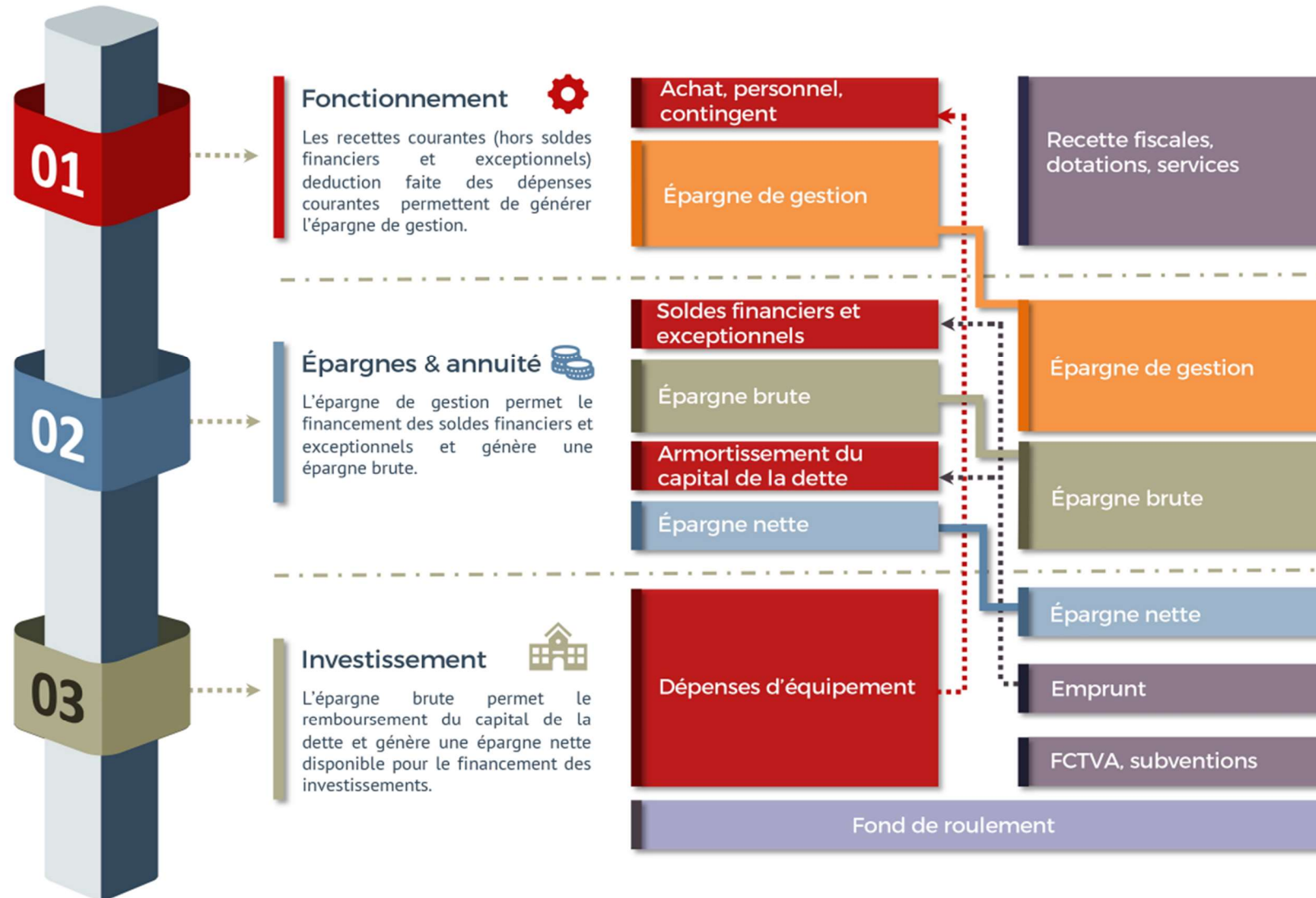
— Dépenses réelles d'investissement en base 100



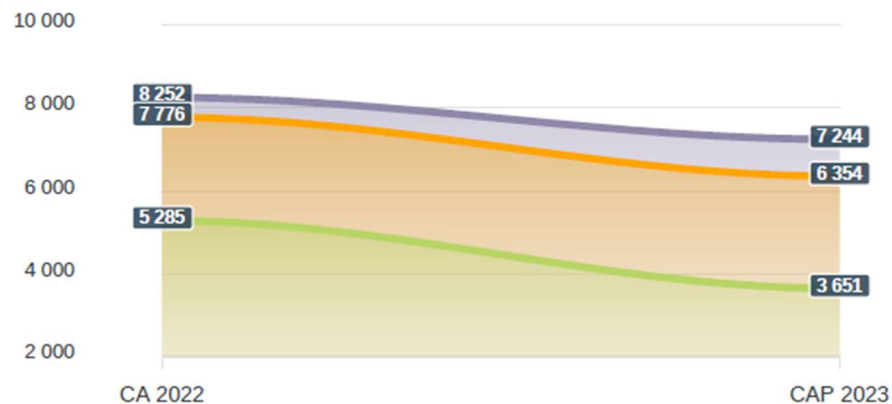
- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	CA 2022	CAP 2023	Évol.
Dépenses d'équipement brut	11 787,5 k€	16 879,0 k€	+43,2 %
Subventions versées	1 096,6 k€	1 830,0 k€	+66,9 %
Remboursement d'emprunt	2 491,0 k€	2 703,0 k€	+8,5 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	378,8 k€	2 075,0 k€	+447,8 %

Formation de l'épargne

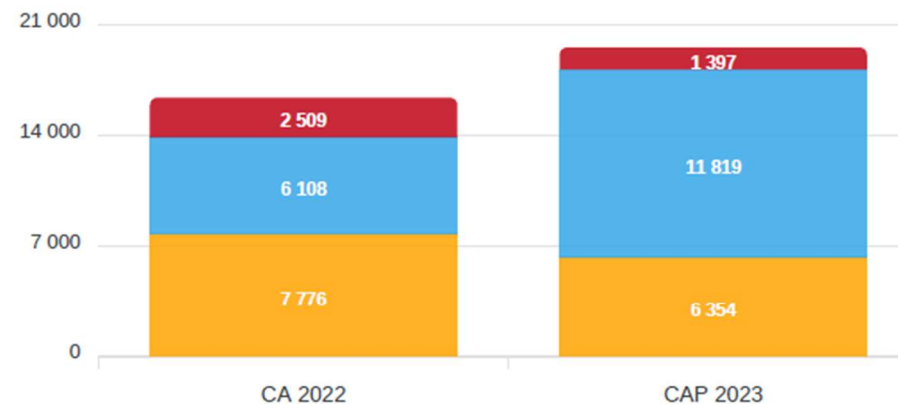


Soldes d'épargne



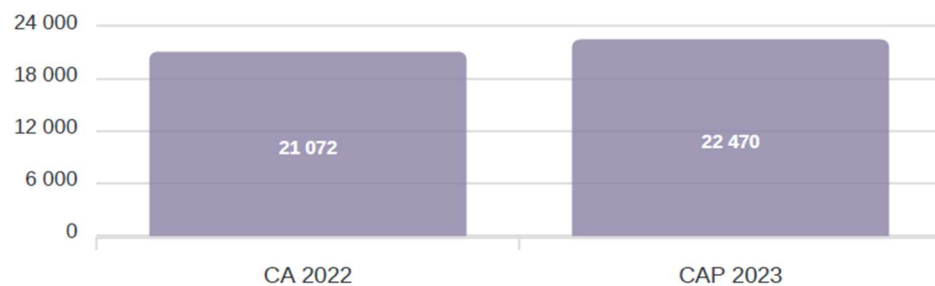
	CA 2022	CAP 2023	Évol.
Epargne de gestion	8 251,8 k€	7 243,8 k€	-12,2 %
Epargne brute	7 775,7 k€	6 353,8 k€	-18,3 %
Epargne nette	5 284,7 k€	3 650,8 k€	-30,9 %

Mode de financement

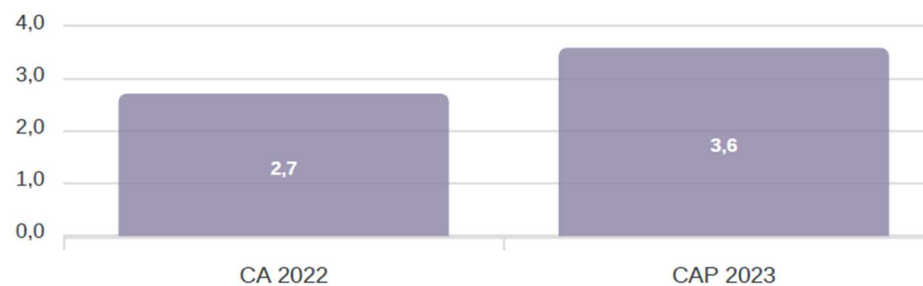


	CA 2022	CAP 2023	Évol.
Epargne brute	7 775,7 k€	6 353,8 k€	-18,3 %
Recettes d'investissement	6 107,5 k€	11 819,0 k€	+93,5 %
Solde de dette	2 509,0 k€	1 397,0 k€	-44,3 %

Endettement en k€



Désendettement en année(s)



Orientations budgétaires pour 2024

Les impacts de l'inflation sur les dépenses et les recettes du budget perdureront en 2024 mais restent toutefois difficiles à appréhender. Dans un contexte de déficits publics très élevés, les modalités et l'horizon de la mise à contribution des collectivités demeurent incertains. Il est donc extrêmement difficile aujourd'hui de se projeter en 2024 et dans les années à venir.

Un nécessaire travail d'optimisation doit être effectué en parallèle en section de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant. L'ampleur des efforts à fournir sera déterminée en fonction du volume des investissements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement (près de 75 M€ de dépenses d'équipement à réaliser sur le mandat).

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les **frais de personnel** représentent le plus gros poste des charges de fonctionnement.

La chapitre 012 des dépenses de personnel est estimé à 18,5 M€ pour 2024, soit une évolution de +12,8% par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2023 (16,4M€) ; Rappelons qu'entre 2022 et 2023, le poste des charges de personnel augmente de plus de 10% ..

Les 2,1 M€ d'augmentation attendus se répartissent comme suit :

- Augmentation du Fonds national de compensation : + 20 000€,
- Effet année pleine lié à l'augmentation de 1.5 % du point d'indice de juillet 2023 : 100 000 €
- Revalorisation de 5 point d'indices au 1^{er} janvier : + 176 000 €
- GVT (Glissement Vieillesse Technique lié à la carrière des agents) : 76 000 €
- Augmentation du SMIC au 1er janvier: + 5 000 €
- Augmentation CNRACL patronale+ 1% : + 72 500€,
- Paiements ARE (2 agents en 2024) : 2 500
- Avenant du contrat d'assurance : 44 000 €
- Médecine du travail : 3 000 €
- Recensement : 3 500 €
- Elections européennes : 16 000 €
- Mission CGD 34 : 6 000 €
- Renforcement de la Direction Scolaire Education Jeunesse: +277 000 €
- Renforcement de la Direction Enfance: +170 000 €
- Revalorisation des assistantes maternelles : 15 000 €
- Création de la brigade de nuit de la police municipale en année pleine : 373 000 €

- Revalorisation IAT effet année pleine : 24 000
- Déplafonnement des heures supplémentaires : 25 000 €
- Provision pour créations de postes : 235 000 €
- Extension de l'offre d'action sociale (TR cartes cadeaux...) : 110 000 €
- CNAS : 8 000 €
- Refonte du RIFSEEP (au 01/06/24) : 200 000 €
- Provision pour paiements CET : 33 000 €
- Solde départs/entrées / 45 000 €
- Forfaits mobilité durable : 25 500 €
- Mission intérim Enfance : 10 000 €

Les charges à caractère général devraient s'élever à 6,3 M€, après les réunions d'arbitrages qui se sont tenues fin octobre, ce qui représente une progression de 5% par rapport aux réalisations estimées pour 2023 (6M€).

Le premier facteur de hausse est la restauration des enfants (dans le cadre de l'école mais aussi des centres de loisirs) sous le double effet :

- d'une hausse des effectifs (sachant que 80% des enfants scolarisés déjeunent à la cantine)
- d'une hausse des prix du marché : les prix ont ainsi augmenté de 7,5% à compter de juillet 2023 et de 6,6% à compter de septembre ; l'effet de ces deux augmentations se fera ressentir en année pleine en 2024.

Au total, la hausse de dépenses liées à la restauration scolaire en 2024 est estimée à 180 000 €.

L'autre facteur de hausse est l'ouverture en septembre 2023 du 4^{ème} groupe scolaire, du jardin d'enfant, de l'ALSH et du Gymnase Jacques Chirac : il convient de prendre en compte en année pleine les dépenses de fluides, de maintenance, de fournitures d'entretien, de prestations de services diverses, de matériels ...

Les charges financières subiront le contrecoup de la hausse des taux d'intérêt (pour les emprunts souscrits à taux variables) et du complément de besoin de financement constaté en 2023 (+1,4 M€).

Ainsi, il est possible de prévoir pour 2024 un poste de charges financières à hauteur de 820 000 €, en hausse de 80 000 €.

Les variations des autres chapitres sont non significatives.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les évolutions des **produits d'exploitation** prendront en compte en année pleine les évolutions des périmètres d'activité constatées courant 2023 (ex : groupe scolaire Jacques Chirac) : l'augmentation attendue est de l'ordre de 10%. mais devront, a contrario, être également pris en compte les effets de la refonte de la tarification sociale

Le plus gros poste de recettes reste celui des **recettes fiscales**. Le chapitre 73 devrait s'élever à 26,612 M€ en 2024, ce qui représente une augmentation de 844 000 € (+3,27%) par rapport au produit estimé pour 2023, se répartissant ainsi :

+ 1 010 000 € de contributions directes : la prévision se base sur la majoration de 60% de la taxe d'habitation due sur les résidences secondaires (votée au Conseil Municipal du 25 septembre), une variation physique des bases de taxe foncière (comme chaque année à Castelnaud), une revalorisation nationale estimée à 4% (sur la base de l'évolution sur un an de l'IPCH-indice des prix à la consommation harmonisé à fin novembre 2023, non paru à la date de rédaction du présent ROB).

- 80 000 € de TCCFE : depuis 2023, la TCCFE est intégrée au sein de l'accise sur l'électricité et est désormais versée par douzième en même temps que les contributions directes, ce qui a permis d'encaisser en 2023 une année complète, en plus du quatrième trimestre 2022 (l'encaissement se faisait auparavant avec un trimestre de décalage).

- 100 000 € de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement : cette recette est fortement exposée à la conjoncture économique et peut fluctuer considérablement d'une année sur l'autre. Il convient donc d'être très prudents dans sa prévision.

Le chapitre des **dotations et participations** devrait s'élever à 4,284 M€, en baisse de 243 000 € par rapport au budget précédent.

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, la dotation forfaitaire devrait être légèrement supérieure à celle de 2023, bénéficiant comme chaque année de la revalorisation due à la hausse de la population. La DSU, à laquelle la Ville n'est plus éligible en 2023, ne sera plus compensée en 2024.

Les recettes de CAF inscrites devraient également être en baisse par rapport au BP précédent.

En effet, avant 2023, le CEJ était perçu à 100% en N+1 (en 2023, la ville a perçu 100% du CEJ 2022).

En 2023, la ville passe sous le régime de la CTG (convention territoriale globale) : 70% sont versés l'année N avec une régularisation des 30% restant en N+1 (sur le même principe que les versements relatifs à la PSU)

En 2023, la ville a donc perçu 100% de CEJ 2022 et 70% de CTG 2023. En 2024, elle percevra le solde de CTG 2023 et 70% de CTG 2024, ce qui occasionnera mécaniquement une diminution des versements par rapports aux encaissements 2023.

Les variations des autres chapitres sont non significatives.

L'INVESTISSEMENT

En ce qui concerne le Plan Pluriannuel d'Investissement, il a peu évolué depuis l'exercice précédent. Trois grosses dépenses d'investissement ont été réalisées courant 2023 : le paiement du solde de la 2ème phase d'extension du Palais des Sports, les travaux de construction du groupe scolaire Jacques Chirac et l'acquisition de la propriété Pujol. Le niveau de dépenses d'équipement à réaliser en 2024 sera donc un peu moindre, mais l'effort d'investissement fait par la commune reste très important.

Les dépenses financières s'élèveront à environ 2,816 M€, correspondant à l'amortissement annuel des emprunts.

Les recettes d'emprunt

En 2024, la ville présentera un besoin d'emprunt de 5,5 M€ à inscrire au budget.

La commune s'est très nettement désendettée jusqu'en 2022 (-17 M€ entre 2012 et 2022), et dispose ainsi de marges de manœuvre pour contracter des emprunts dans les années futures. L'encours de dette devrait s'élever à 25,15 M€ fin 2024 (après encaissement des 5,5 M€ d'emprunt nouveau). Le ratio de capacité de désendettement s'élèverait dès lors à 5,37 ans.

L'autofinancement

L'épargne nette dégagée sera proche de 2,2 M€, ce qui est très satisfaisant étant donné le contexte très contraint du budget 2024.

Prospective financière

La prospective repose à la fois sur les données rétrospectives, sur les orientations du budget 2024 et sur les hypothèses d'évolution liées notamment à l'intégration de nouveaux équipements (notamment la prise en compte du 4ème groupe scolaire en année pleine en 2024).

Pour les années postérieures à 2024, l'hypothèse d'inflation retenue est celle de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) soit +2,1% pour 2025, et +1,75% pour 2026 et 2027. Ce taux de progression s'appliquera aux charges à caractère général (chapitre 011) et au chapitres de produits des services (70).

Pour les bases fiscales, la revalorisation s'applique avec l'IPCH de novembre n-1 : on appliquera le taux de variation de 3% pour 2025, 2,1% pour 2026 et 1,75% pour 2027.

Pour la masse salariale, on part d'une hypothèse d'évolution de 2% (à périmètre constant) à compter de 2025, les renforcements des services ayant été réalisés sur les exercices précédents.

Répercussions financières des équipements nouveaux :

15 places supplémentaires de crèche	2 025	2026
011 charges à caractère général	24 000	
012 charges de personnel	180 000	
70 participations des familles	58 000	
74 prestations CAF	186 000	
Ouverture crèche La Ruche (32 places)	2 025	2026
011 charges à caractère général		51 000
012 charges de personnel		420 000
70 participations des familles		123 000
74 prestations CAF		397 000

L'équilibre budgétaire sera réalisé via l'emprunt, les charges financières « nouvelles » sont calculées avec une hypothèse de taux d'intérêt de 2%. Les éléments de prospective proposés ne font apparaître ni subventions d'investissement, ni produits des cessions. Le financement des investissements est dès lors assis sur l'autofinancement et sur le recours à l'emprunt. L'autofinancement se dégrade mécaniquement, du fait de la hausse des charges financières. Il apparaît ainsi qu'une recherche de financements est plus que jamais nécessaire.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
RECETTES DE GESTION (hors cessions)	32 922 800	33 775 052	34 904 476	36 073 291	36 653 028	2,72 %
dont DGF (R741)	1 370 000	1 322 000	1 361 660	1 402 510	1 444 586	1,33 %
dont fiscalité directe	22 650 000	23 626 248	24 333 167	24 843 236	25 278 287	2,78 %
DÉPENSES DE GESTION	25 679 000	28 148 207	28 859 991	29 847 269	30 373 524	4,29 %
dont charges générales (D011)	6 000 000	6 300 000	6 456 300	6 619 865	6 734 400	2,93 %
dont dépenses de personnel (D012)	16 400 000	18 499 200	19 049 184	19 846 568	20 231 499	5,39 %
ÉPARGNE DE GESTION	7 243 800	5 626 845	6 044 485	6 226 022	6 279 504	-3,51 %
Frais financiers	740 000	820 000	808 000	846 755	830 000	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	6 353 900	4 856 943	5 286 583	5 429 365	5 499 602	-3,55 %
Amortissement capital de la dette	2 703 000	2 816 000	2 916 258	3 027 738	3 200 838	ns
ÉPARGNE NETTE (CAF nette)	3 650 900	2 040 943	2 370 325	2 401 627	2 298 764	-10,92 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	18 736 200	14 310 000	11 787 000	8 887 000	6 830 000	ns
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	11 819 000	1 920 000	2 120 000	1 743 000	1 277 000	ns
EMPRUNTS NOUVEAUX	4 100 000	5 400 000	7 250 000	4 900 000	4 100 000	ns
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 194 163	5 027 863	78 806	32 131	189 758	ns
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	5 027 863	78 806	32 131	189 758	1 035 522	ns
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	22 469 754	25 053 754	29 387 496	31 259 758	32 158 920	9,38 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2023	%	CA 2024	%	CA 2025	%	CA 2026	%	CA 2027	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
Recettes de gestion	32 922 800		33 775 052		34 904 476		36 073 291		36 653 028	17,87 %
Produit des services (R70)	2 295 000	9,67	2 517 000	2,10	2 627 857	1,75	2 795 829	1,75	2 844 589	44,06 %
Crèche la Ruche							123 000		125 000	
15 places Madiba					58 000		58 000		59 000	
	2 295 000		2 517 000		2 569 857		2 614 829		2 660 589	+3,76
Autres (solde)	0	9,67	0	2,10	0	1,75	0	1,75	0	
Impôts et taxes (R73)	25 768 000	3,28	26 612 045	2,66	27 318 964	1,87	27 829 033	1,56	28 264 084	1,12 %
Fiscalité ménages	22 453 109	4,78	23 526 248	3,00	24 233 167	2,10	24 743 236	1,76	25 178 287	1,44 %
CFE	0		0		0		0		0	
CVAE	0		0		0		0		0	
TASCOM	0		0		0		0		0	
IFER	0		0		0		0		0	
Rôles supplémentaires	196 891		100 000		100 000		100 000		100 000	
Fiscalité directe	22 650 000		23 626 248		24 333 167		24 843 236		25 278 287	1,33 %
TEOM	0		0		0		0		0	
Autres recettes fiscales	3 118 000	-4,24	2 985 797		2 985 797		2 985 797		2 985 797	-0,54 %
Dotations et participations (R74)	4 527 000	-5,37	4 283 998	6,72	4 571 860	10,73	5 062 634	1,89	5 158 560	35,53 %
Dotation forfaitaire	893 000	6,38	950 000	3,00	978 500	3,00	1 007 855	3,00	1 038 091	1,90 %
DSU / DSR	105 000	-100,00	0		0		0		0	
DNP	372 000		372 000	3,00	383 160	3,00	394 655	3,00	406 495	1,11 %
Autres	3 157 000	-6,18	2 961 998		3 210 200		3 660 124		3 713 974	0,00 %
<i>crèche la ruche</i>							397 000		397 000	
<i>15 places supp Madiba</i>					186 000		186 000		186 000	
	3 157 000		2 961 998		3 024 200		3 077 124		3 130 974	-0,21
Autres (solde)	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
Atténuation de charges (R013)	312 800	7,10	335 009	7,10	358 795		358 795		358 795	1,73 %
Autres produits (R75)	20 000	35,00	27 000		27 000		27 000		27 000	3,82 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2023	%	CA 2024	%	CA 2025	%	CA 2026	%	CA 2027	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
FISCALITÉ : TAXES MÉNAGES										
Base réelle TH RS nette	1 709 679	4,00	1 778 066	3,00	1 831 408	2,10	1 869 868	1,75	1 902 591	1,35 %
Taux TH RS voté (en %)	16,3600	60,00	26,1760		26,1760		26,1760		26,1760	6,05 %
Produit de la taxe sur les résidences secondaires	279 703	66,40	465 427	3,00	479 389	2,10	489 457	1,75	498 022	+15,51
Produit TH Locaux Vacants	0		0		0		0		0	0,00 %
Base de TH RS soumises à la majoration	0		0		0		0		0	0,00 %
Taux de la majoration (en %)	0,0000		60,0000		60,0000		60,0000		0,0000	0,00 %
Produit de la majoration de la TH RS (si introduite par délibération du conseil municipal)	0		0		0		0		0	
Base nette Taxe Foncier Bâti	0		39 420 160		40 602 765		41 455 423		42 180 893	0,00 %
Taux Foncier Bâti	54,0000		54,1100		54,1100		54,1100		54,1100	0,00 %
Produit de la taxe foncière	0		21 330 249	3,00	21 970 156	2,10	22 431 529	1,75	22 824 081	
Base réelle FB département	0		0		0		0		0	0,00 %
Taux FB département voté (en %)	0		0		0		0		0	0,00 %
Produit FB département	0		0		0		0		0	0,00 %
Base réelle FB pondérée	0		39 420 160		40 602 765		41 455 423		42 180 893	0,00 %
Taux FB cumulé (en %)	54,0000		54,1100		54,1100		54,1100		54,1100	0,00 %
Produit FB cumulé	20 509 854		21 330 249		21 970 156		22 431 529		22 824 081	0,00 %
Coefficient correcteur	1		1,0705		1,0705		1,0705		1,0705	0,00 %
Produit FB après coefficient	21 956 152		22 834 399		23 519 430		24 013 338		24 433 572	0,00 %
Base réelle FNB nette	188 900	4,22	196 872	3,50	203 763	2,60	209 061	2,60	214 497	1,60 %
Taux FNB voté (en %)	115,0100		115,0100		115,0100		115,0100		115,0100	0,00 %
Produit de la taxe foncière non bâtie	217 254	4,22	226 422	3,50	234 348	2,60	240 441	2,60	246 693	+3,23
Base réelle taxe additionnelle FNB	0		0		0		0		0	0,00 %
Taux taxe additionnelle FNB voté (en %)	0,0000		0,0000		0,0000		0,0000		0,0000	
Produit taxe additionnelle FNB	0		0		0		0		0	
PRODUIT MÉNAGES	22 453 109	4,78	23 526 248	3,00	24 233 167	2,10	24 743 236	1,76	25 178 287	+2,91

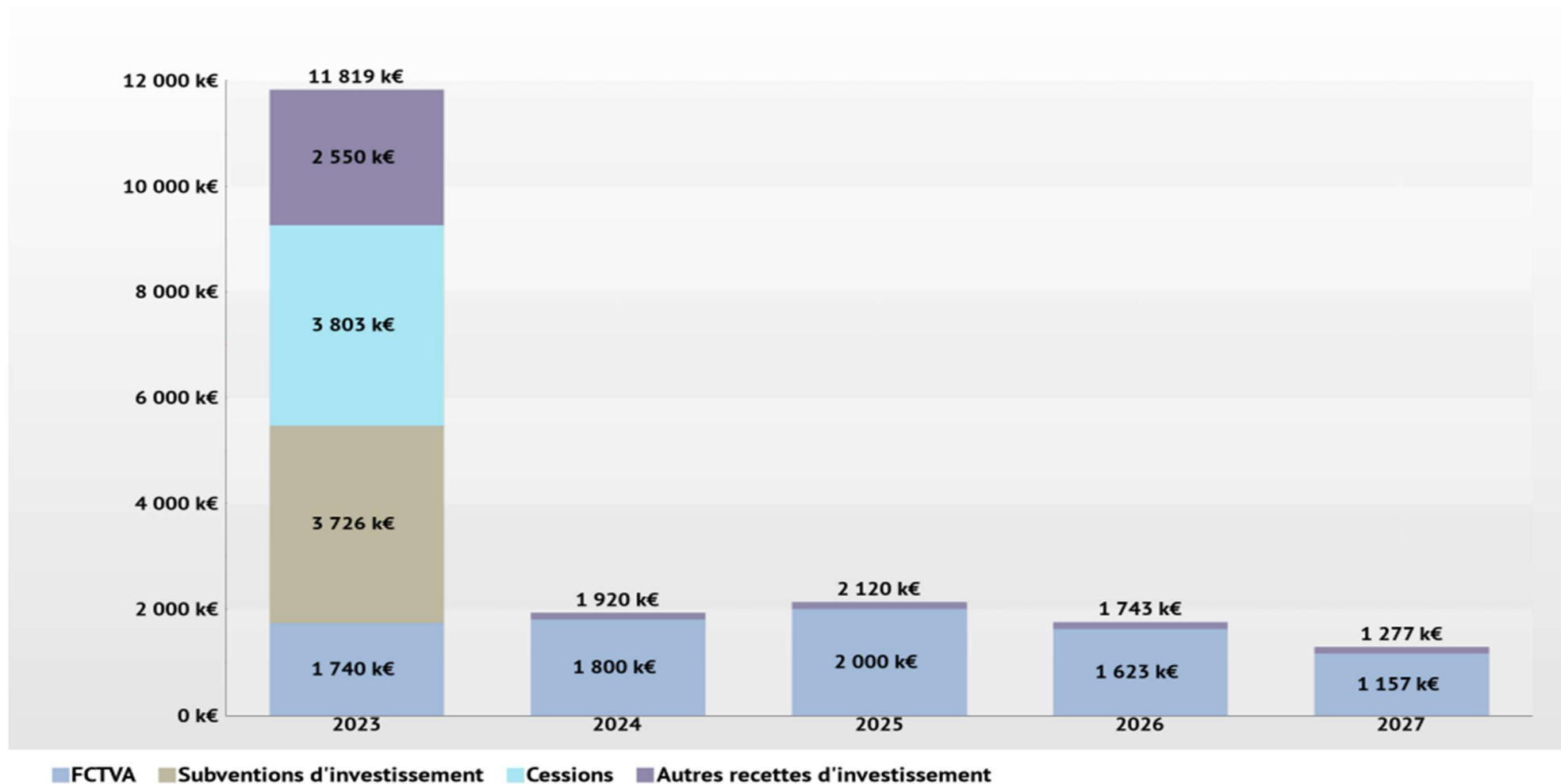
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
RECETTES DE GESTION	32 922 800 €	33 775 052 €	34 904 476 €	36 073 291 €	36 653 028 €	+2,72 %
Dotations et Participations (R74)	4 527 000 €	4 283 998 €	4 571 860 €	5 062 634 €	5 158 560 €	+3,32 %
Dotation forfaitaire	893 000 €	950 000 €	978 500 €	1 007 855 €	1 038 091 €	+3,84 %
DSU / DSR	105 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-100 %
DNP	372 000 €	372 000 €	383 160 €	394 655 €	406 495 €	+2,24 %
Autres	3 157 000 €	2 961 998 €	3 210 200 €	3 660 124 €	3 713 974 €	+4,15 %
crèche la ruche 15 places supp Madiba			186 000	186 000	186 000	
Autres (solde)	3 157 000	2 961 998	3 024 200	3 077 124	3 130 974	-0,21
Autres (solde)	0	0	0	0	0	
POIDS EN RECETTES DE GESTION	13,75 %	12,68 %	13,1 %	14,03 %	14,07 %	

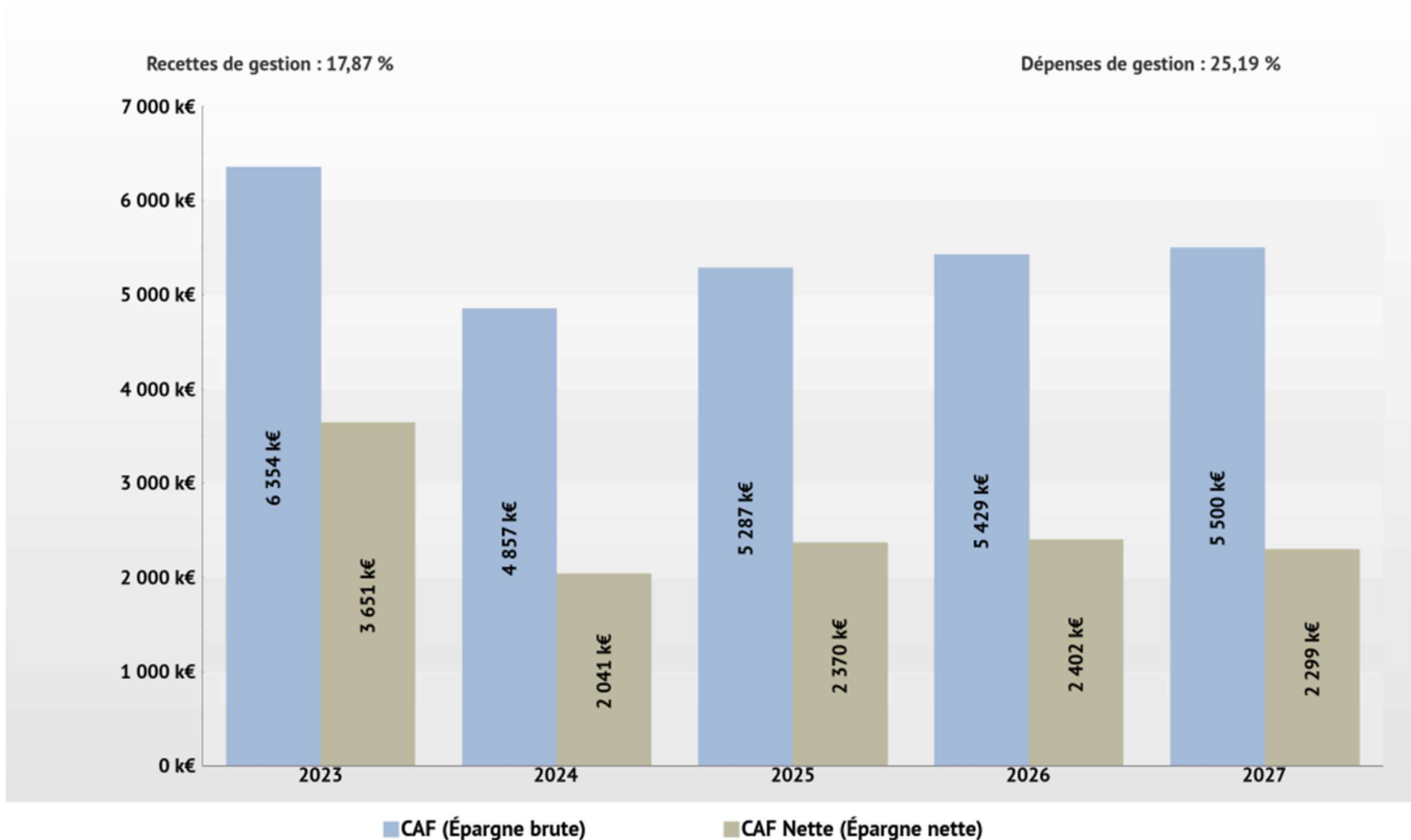
	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
DÉPENSES DE GESTION	25 679 000 €	28 148 207 €	28 859 991 €	29 847 269 €	30 373 524 €	+4,29 %
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (D011)	6 000 000 €	6 300 000 €	6 456 300 €	6 619 865 €	6 734 400 €	+2,93 %
<i>crèche la ruche</i>				51 000	51 000	
<i>15 places Madiba</i>			24 000	24 000	24 000	
2.1	6 000 000	6 300 000	6 432 300	6 544 865	6 659 400	+2,64
Autres (solde)	0	0	0	0	0	
POIDS EN DÉPENSES DE GESTION	23,37 %	22,38 %	22,37 %	22,18 %	22,17 %	
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (D011)	6 000 000 €	6 300 000 €	6 456 300 €	6 619 865 €	6 734 400 €	+2,93 %
<i>crèche la ruche</i>				51 000	51 000	
<i>15 places Madiba</i>			24 000	24 000	24 000	
2.1	6 000 000	6 300 000	6 432 300	6 544 865	6 659 400	+2,64
Autres (solde)	0	0	0	0	0	
POIDS EN DÉPENSES DE GESTION	23,37 %	22,38 %	22,37 %	22,18 %	22,17 %	
ATTÉNUATION PRODUITS (D014)	1 499 000 €	1 499 000 €	1 504 500 €	1 530 829 €	1 557 618 €	+0,96 %
Autres (solde)	1 499 000	1 499 000	1 504 500	1 530 829	1 557 618	+0,96
POIDS EN DÉPENSES DE GESTION	5,84 %	5,33 %	5,21 %	5,13 %	5,13 %	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

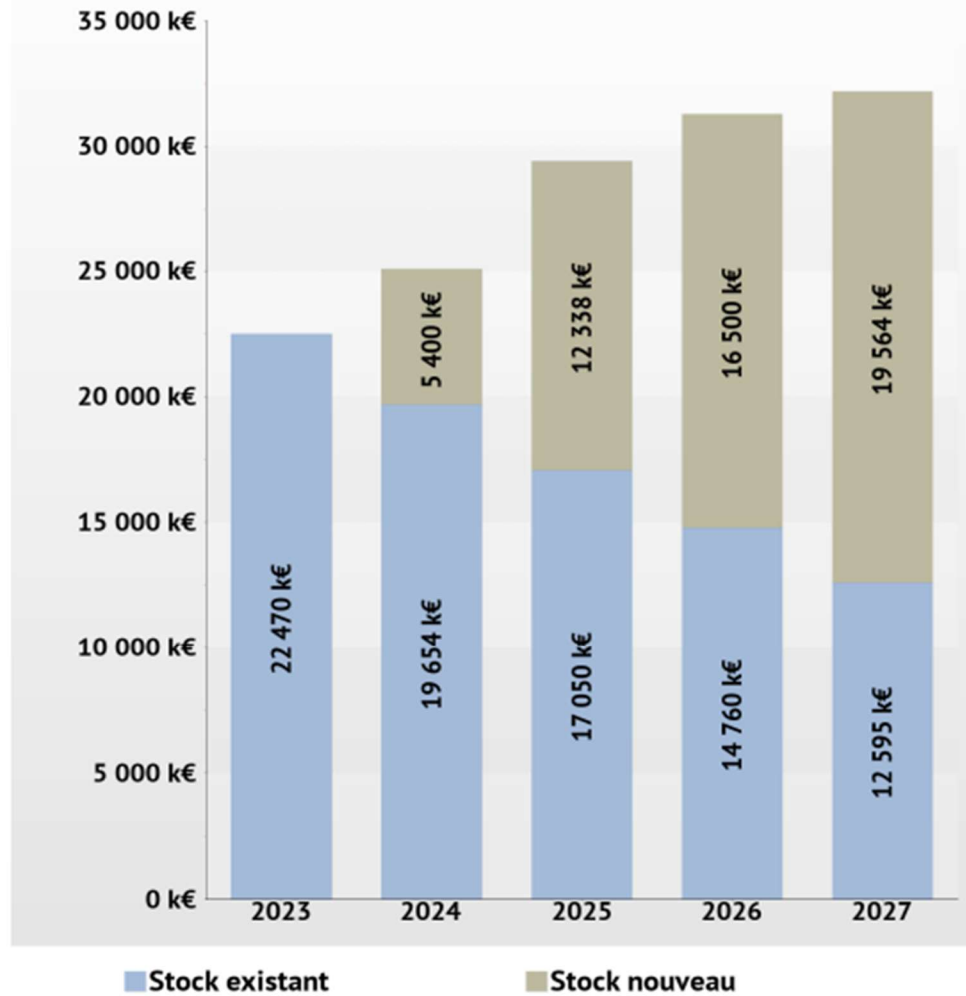
ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2023	%	CA 2024	%	CA 2025	%	CA 2026	%	CA 2027
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	18 736 200		14 310 000		11 787 000		8 887 000		6 830 000
Dépenses d'équipement (D20+21+23+45)	16 879 000		12 443 000		9 957 000		7 057 000		5 000 000
Subventions d'équipement versées	1 830 000		1 837 000		1 830 000		1 830 000		1 830 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	11 819 000		1 920 000		2 120 000		1 743 000		1 277 000
FCTVA	1 740 000		1 800 000		2 000 000		1 623 000		1 157 000
TLE (R10223)	0		0		0		0		0
Taxe d'aménagement	150 000		120 000		120 000		120 000		120 000
Subventions d'investissement reçues	3 726 000		0		0		0		0
Produit des amendes	0		0		0		0		0
Produit cessions immobilisations (775)	3 803 000		0		0		0		0
Besoin de financement de l'investissement	6 917 200		12 390 000		9 667 000		7 144 000		5 553 000
Emprunt	6 145 000		5 400 000		7 250 000		4 900 000		4 100 000
Dont emprunts nouveaux déjà réalisés	0		0		0		0		0
Dont emprunts nouveaux à réaliser	4 100 000		5 400 000		7 250 000		4 900 000		4 100 000
Dont emprunt pour refinancement dette	2 045 000		0		0		0		0
Amortissement du capital	4 748 000		2 816 000		2 916 258		3 027 738		3 200 838
Dont amortissement de la dette normale	2 703 000		2 816 000		2 916 258		3 027 738		3 200 838
Dont remboursement pour gestion dette	2 045 000		0		0		0		0
Solde net de dette	1 397 000		2 584 000		4 333 742		1 872 262		899 162
Variation du fonds de roulement	833 700		-4 949 057		-46 675		157 627		845 764
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 194 163		5 027 863		78 806		32 131		189 758



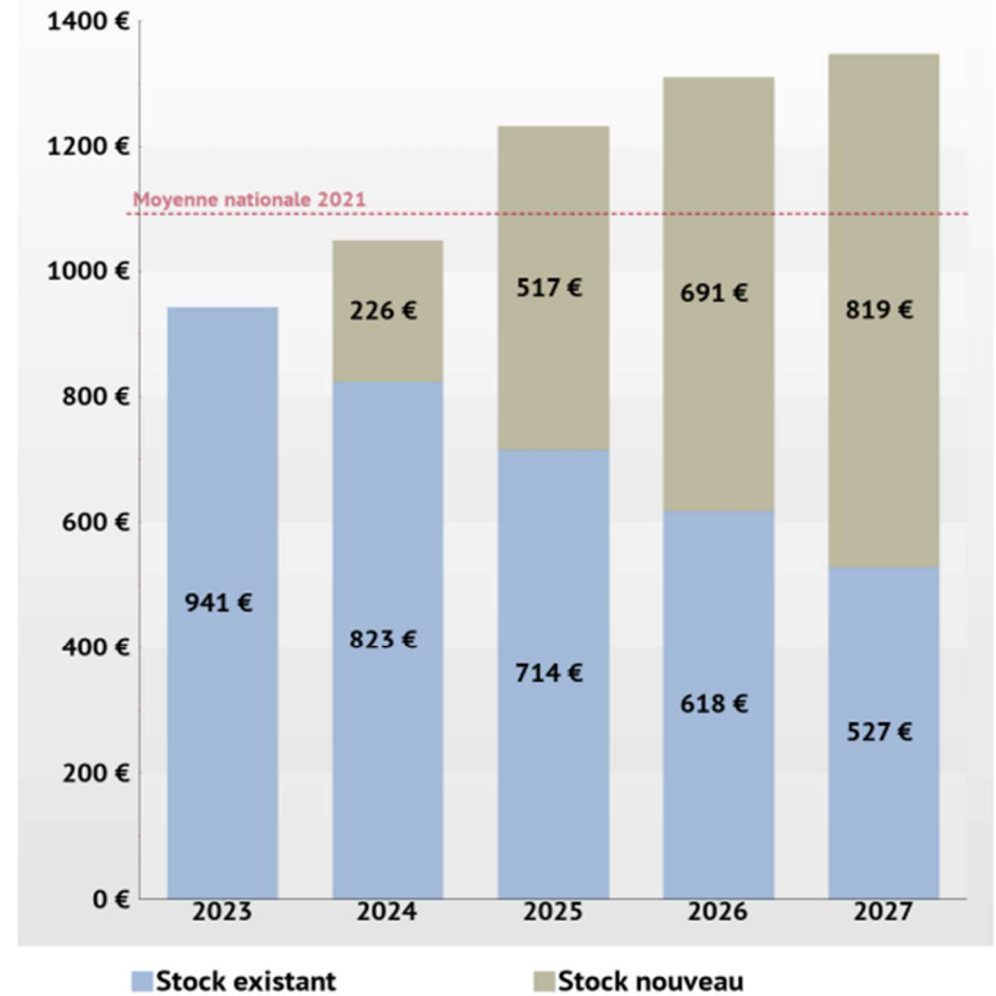
NB : Les subventions et cessions ne peuvent être anticipées et ne sont donc inscrites qu'après notification ou compromis de vente.



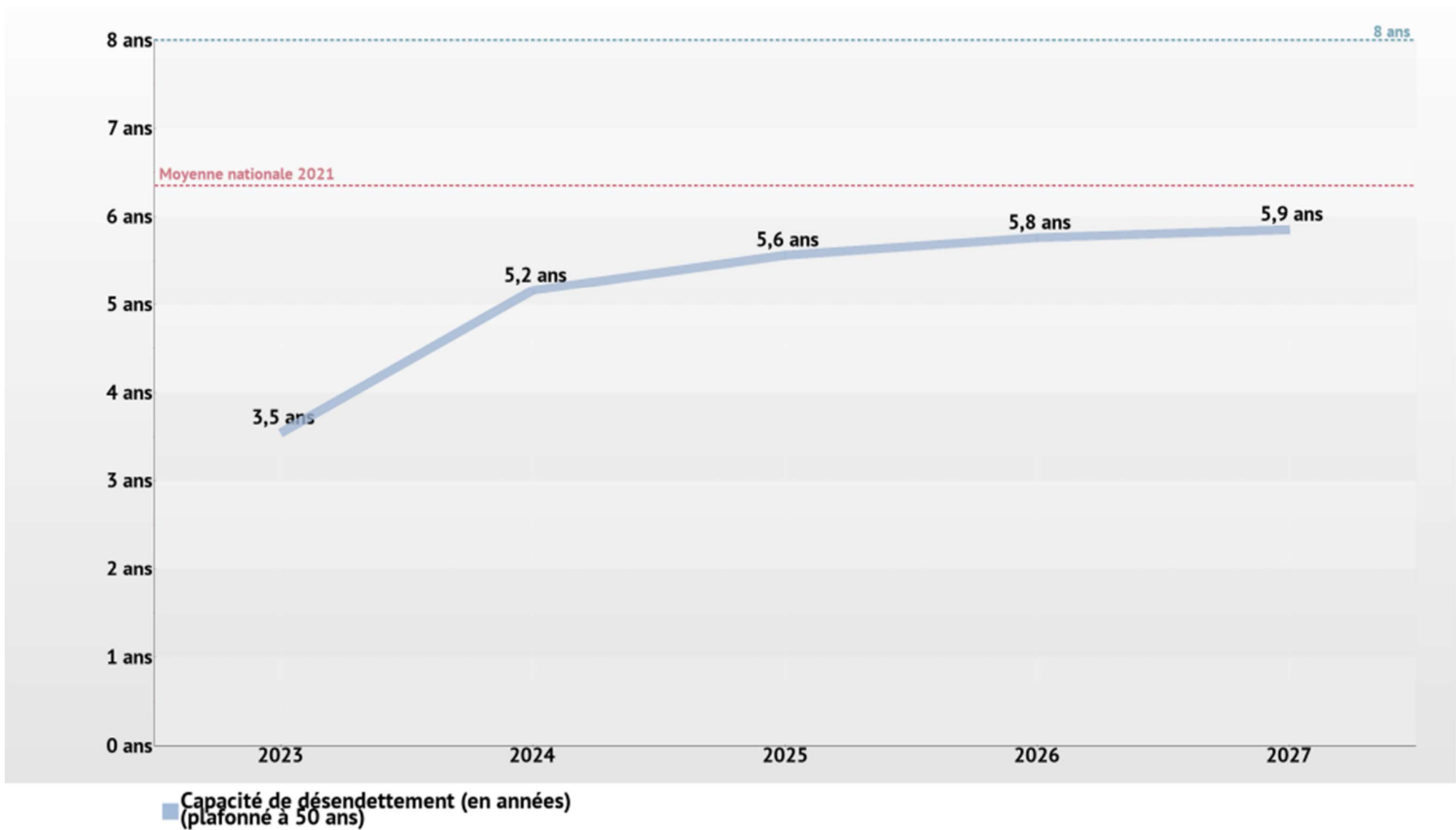
Endettement



Endettement en €/habitant



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



Plan pluriannuel d'investissement

en milliers d'euros

	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Total
TOTAL DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX	9 719	12 884	18 710	14 280	11 787	8 887	76 267
ENFANCE - JEUNESSE -SCOLAIRE	5 628	6 414	6 744	3 851	3 590	2 980	29 207
* Travaux aires de jeux	4	12	78	71	40	40	245
* Travaux dans les crèches et jardins d'éveil	28	26	100	477	140	40	811
* Travaux dans les ALSH	4	49		98	50	50	251
* Travaux dans les écoles et RS	110	97	250	436	150	150	1 193
* Extension école Petits Princes	242						242
* Réhabilitation RS Saint-Exupéry	3	11					14
* Tableaux numériques écoles		93	66	60			219
* Chauffage GTC école Saint-Exupéry			41				41
* Travaux Extension cour Saint-Exupéry	28	233	19				280
* Ecole Jean Moulin accessibilité PMR			36	80	360		476
* Ecole Rose de France chauffage GTC		11	88				99
* Ecole Mario Roustand chaufferie				340			340
* Désimperméabilisation cour Vert Parc		16	435				451
* Désimperméabilisation cour Mario Roustand					600		600
* Parvis petits Princes			125				125
* Parvis Saint Exupéry				119			119
* Crèche La Ruche		7	120	575	1 000		1 702
* Crèche Jean Moulin					600	1 600	2 200
* Maison de l'Enfance rénovation chaufferie + GTC			206				206
* 4eme groupe scolaire au Sud yc jardin d'éveil et gymnase	5 209	5 859	4 900	800			16 768
* Restaurant Scolaire Jean Moulin			280	795			1 075
* Restaurant Scolaire Petits Princes					600	600	1 200
* Restaurant Scolaire Rose de France					50	500	550

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

<i>en milliers d'euros</i>	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Total
SERVICES GENERAUX	276	343	1 692	4 192	4 205	650	11 358
* Maison des proximités Eureka	130		4				134
* Maison des proximités Prado Concorde	64		5				69
* Maison des proximités Europe PIJ				710	305		1 015
*Rénovation complète du RDC de l'Hotel de Ville			55	468			523
*Rénovation complète du bâtiment CCAS Finances						300	300
* Bungalow Club Rose de France - location + aménagement			150	250			400
* Travaux rénovation énergétique de la DAP			300	100			400
* Création local stockage + 2 bureaux CTM			50				50
* Maison du numérique POLEN'N		12	450	1 250	3 500		5 212
* Clos des légumes			350	200			550
* Divers travaux dans les bâtiments municipaux (HDV, DAP....)	55	39	150	240	50	50	584
* Travaux cimetières	27	114	28	24	50	50	293
* Rachat fonds de commerce Brasserie du PDS		178					178
* Extension cimetière Champ Juvenal			150	950	300	250	1 650
AMENAGEMENTS URBAINS – VOIRIE – RESEAUX	1 713	2 764	5 244	3 377	1 982	2 242	17 322
* Démocratie participative (budget participatif)			50	120	120	125	415
* Attribution de compensation investissement Voirie	1 092	1 092	1 092	1 092	1 092	1 092	6 552
* Fonds de concours			708	700	700	700	2 808
* Subventions façades	25		42	45	70	70	252
* Jardins partagés à Caylus	155						155
* Jardins partagés au Devois	6						6
* Parc Montplaisir aménagement berges : acquisition SABLE + TX		765	30	420			1 215
* Aménagement Berges du lez (Prado Concorde)	397	42	9				448
* Aménagement Berges du lez (Prado concorde tranche II) yc vidéo						255	255
* Bassin de rétention + piétonnier	17	812	5				834
* Escalier forestier Parc Montplaisir	21						21
* Piétonnier Impasse Jacquard			53				53
* Parc clinique Mas de Rochet		53	250				303
* Parc Pujol			3 005	1 000			4 005

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

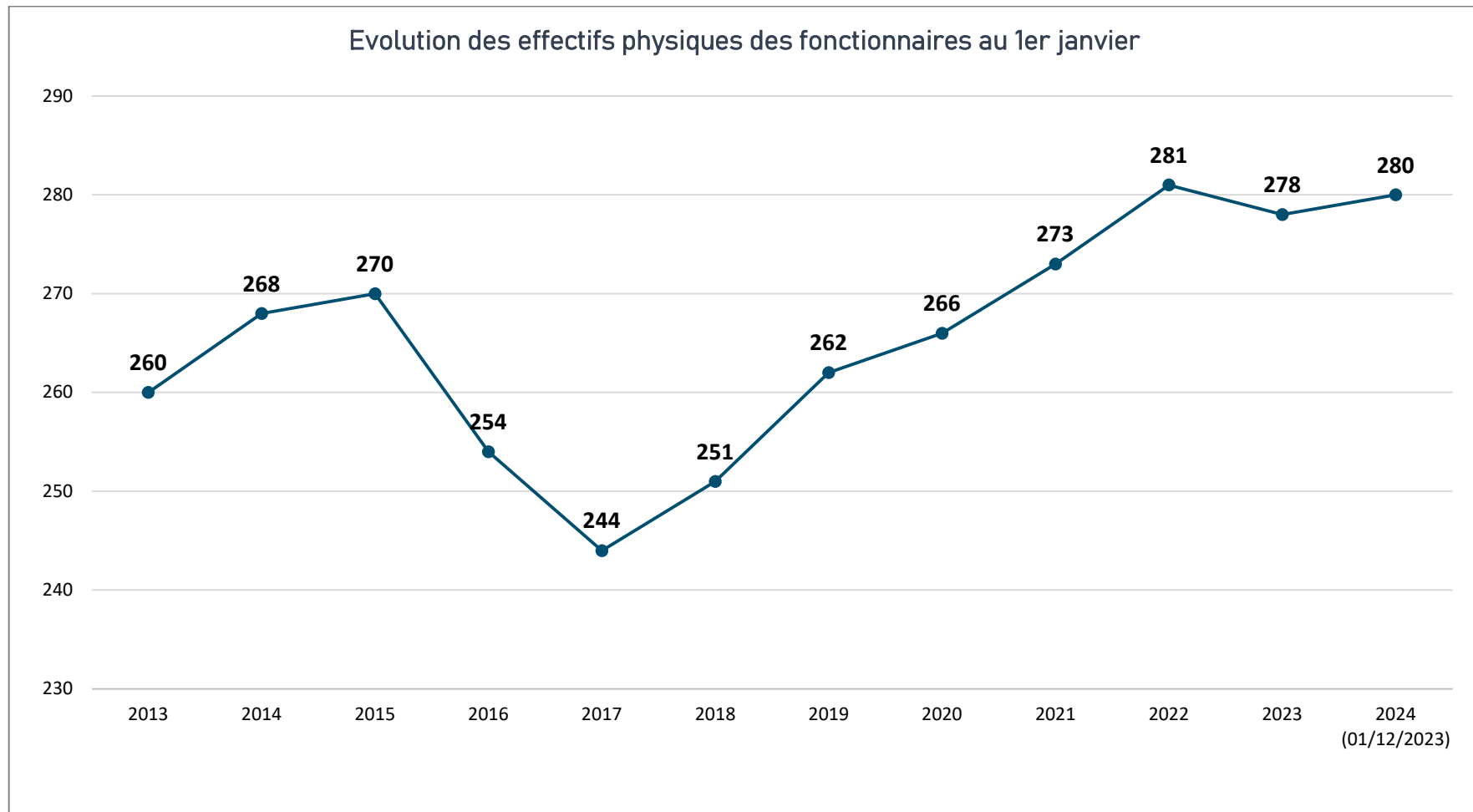


en milliers d'euros

	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Total
SPORT	1 313	2 601	3 449	1 305	940	1 945	11 553
* Travaux terrains sportifs (stade, tennis , parcours santé...)	29	68	69	183	20	20	389
*Réhabilitation tennis		125					125
* Terrain gazon synthétique	523	13					536
* Parking du PDS + parvis + cheminement autour PDS		5	1 538				1 543
* Beach volley			500	250			750
* Abords plaine de jeu Jean Fournier			5				5
* Terrain 3*3				70	280		350
* Terrain Piste pump track					300		300
* Terrain Piste d'athlétisme (Pompidou)						1 500	1 500
* Travaux sur bâtiments sportifs (yc PDS)	169	321	273	372	50	50	1 235
* Extension PDS phase 2	592	2 069	365	50			3 076
* Travaux rénovation thermique du PDS			699	380	290	375	1 744
COMMUNICATION	68	0	0	52	0	0	120
* Travaux service Communication	68						68
* Refonte site internet de la Ville				52			52
CULTURE	10	0	63	102	50	50	275
* Divers travaux dans les bâtiments culturels	10		63	102	50	50	275
SECURITE	88	99	198	311	100	100	896
* Cyber sécurité							0
* Vidéo protection + CSU	53	50	130	273	100	100	706
* Travaux postes de police	35	49	68	38			190
DEPENSES RECURRENTES	623	663	1 320	1 090	920	920	5 536
* Réseaux	18		50	96	20	20	204
* Etudes y compris av de l'Europe et Centre Ancien	21	69	75	30	40	40	275
* Mobilier	53	77	110	143	80	80	543
* Matériels divers	175	251	320	389	250	250	1 635
* Informatique	191	141	405	273	300	300	1 610
* Véhicules	145	119	310	118	200	200	1 092
* Aménagement de terrains (espaces verts...)	20	6	50	41	30	30	177

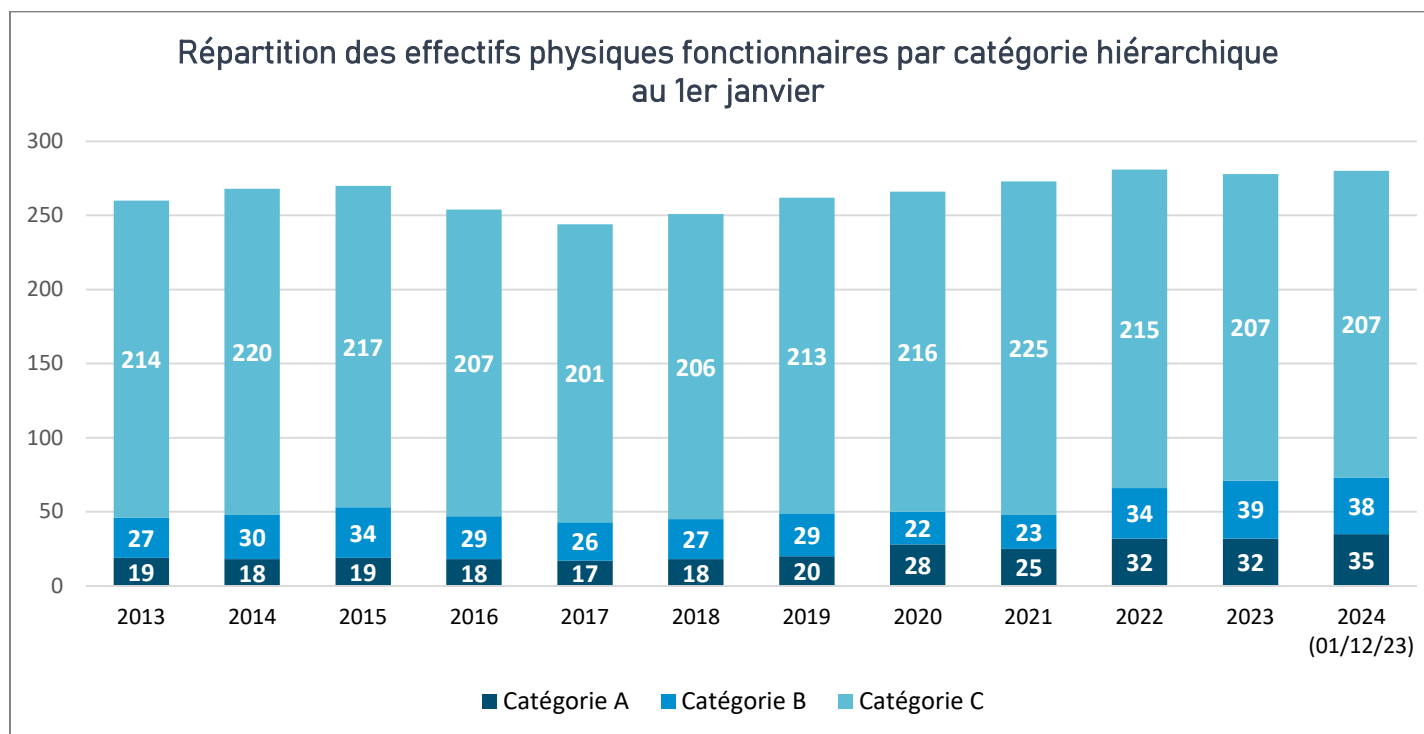
Gestion des ressources humaines

Structure des effectifs :

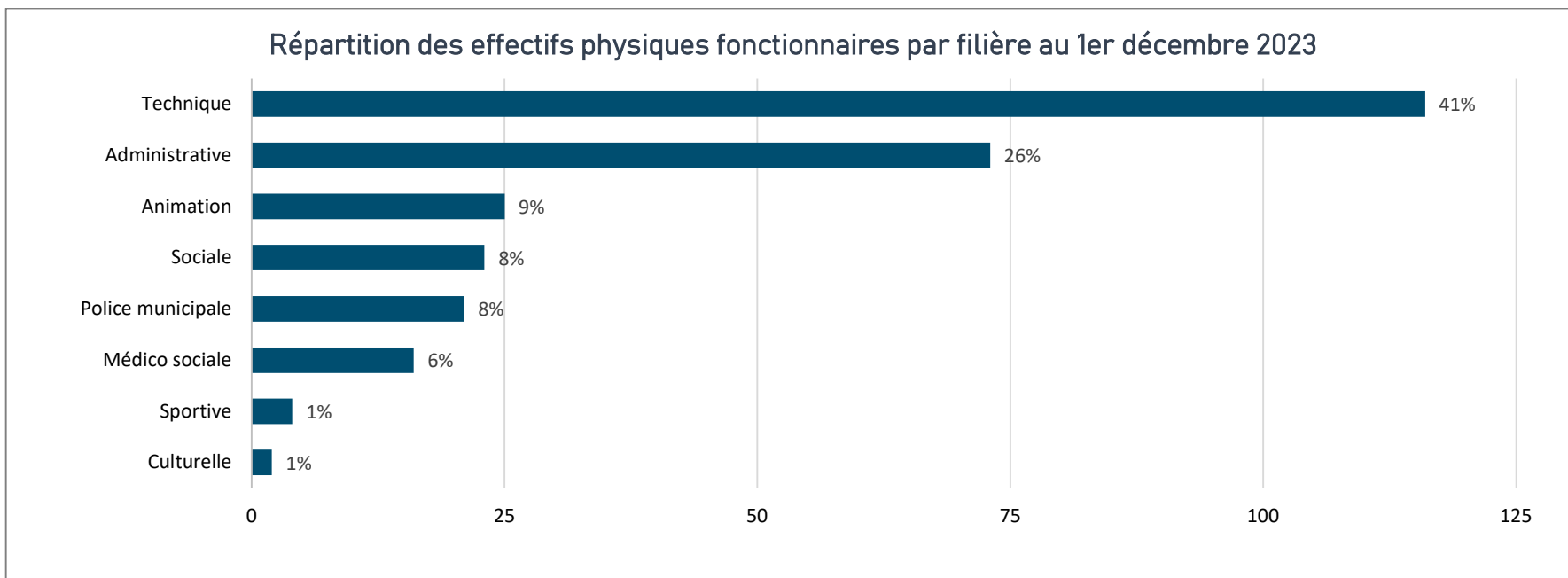


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

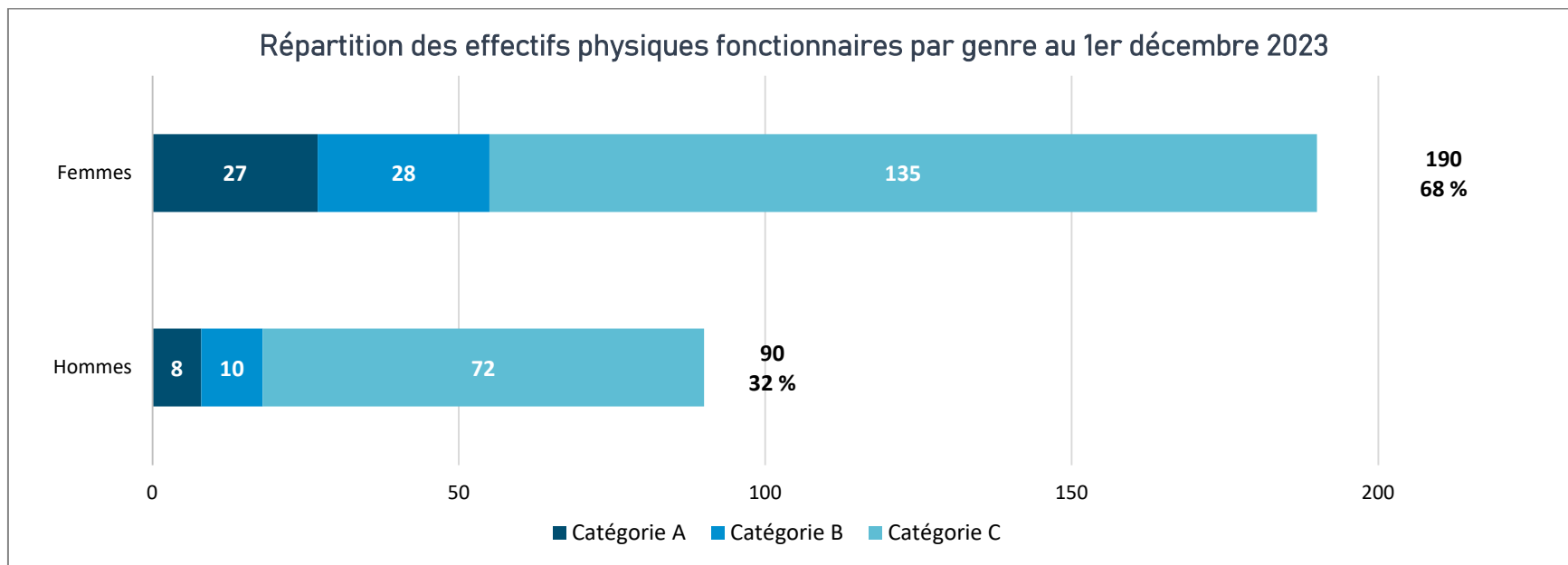
On peut noter une stabilité des effectifs fonctionnaires malgré l'ouverture de nouveaux établissements ou services (groupe scolaire Jacques Chirac, jardin d'enfants, brigade de nuit...) ce qui sous-entend une augmentation des contractuels notamment dû aux difficultés à pourvoir certains postes (ex : petite enfance).



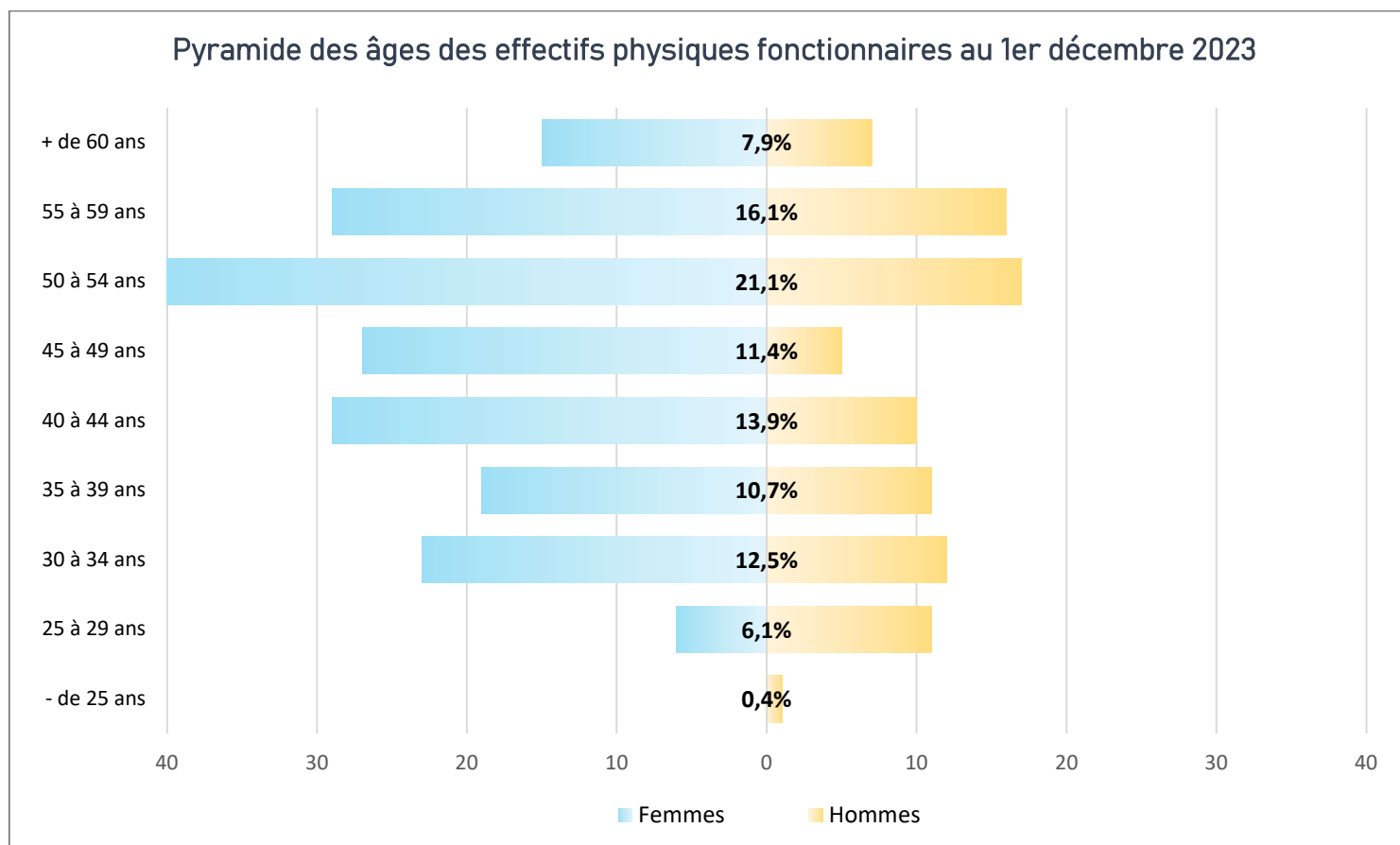
On constate la stabilité en termes de répartition par catégorie.



La filière technique reste prédominante (agents d'entretien, ASVP, agents des crèches, personnel de maintenance des bâtiments, informatique...). Avec la filière administrative, elles représentent comme en 2022, 2/3 des effectifs titulaires.



La prédominance des femmes est toujours confirmée au sein de la collectivité, car elles représentent près de 70% des effectifs. En effet, le personnel féminin est surreprésenté dans les établissements d'accueil du jeune enfant (crèches) ou les établissements scolaires. On note aussi que les catégories en lien avec des fonctions d'encadrement sont notamment pourvues par des femmes.

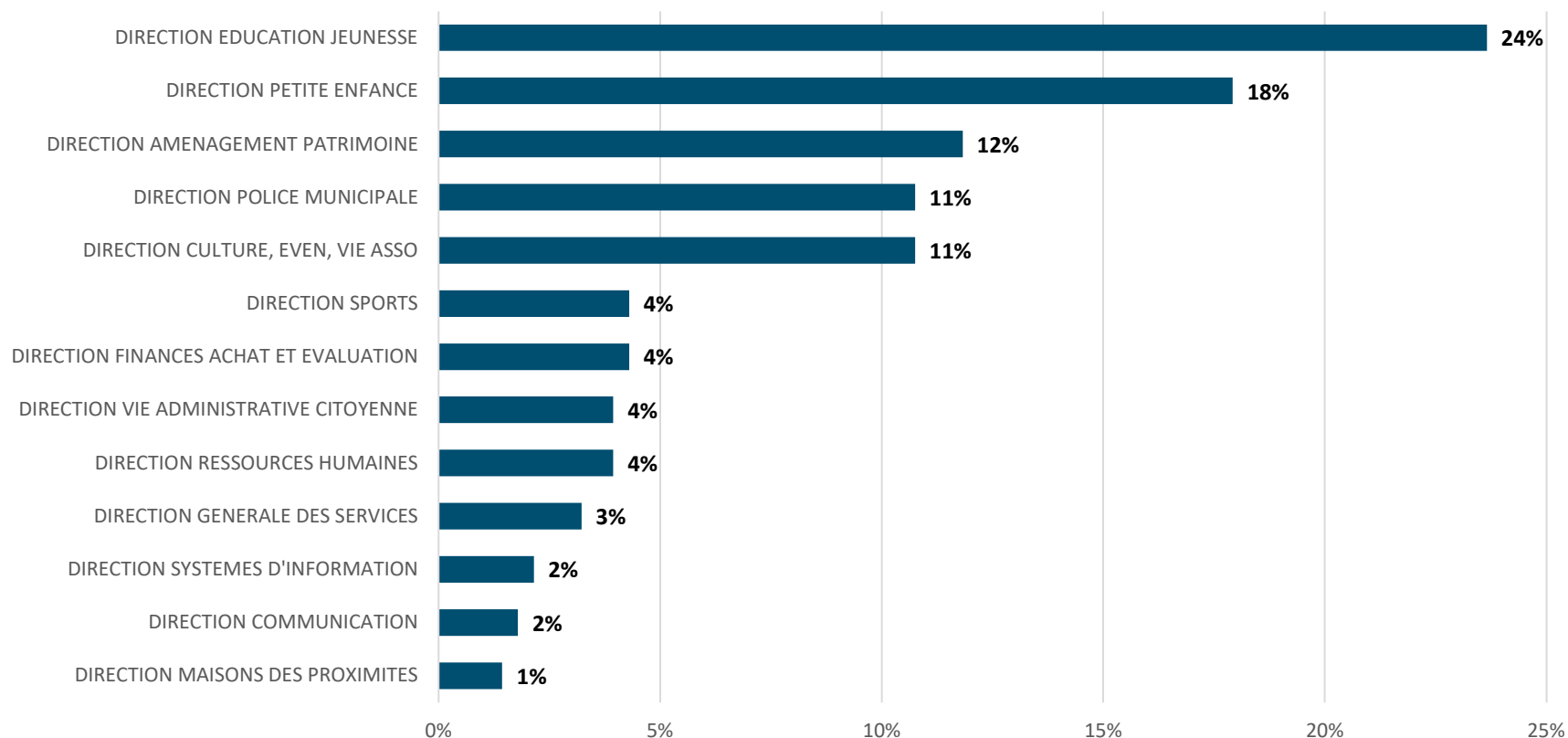


Cette pyramide reste stable par rapport aux années précédentes et démontre encore le vieillissement des effectifs car la tranche d'âge prédominante est la 50-54 ans.

45% des effectifs a plus de 50 ans et seront donc partis dans moins de 15 ans.

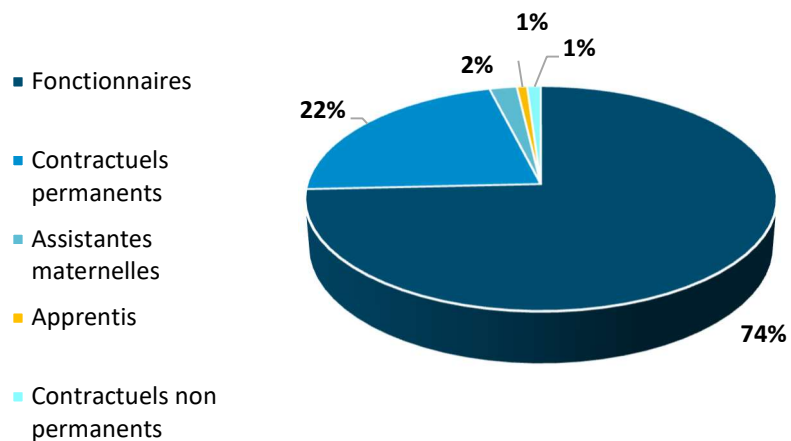
Ce renouvellement des effectifs est donc à anticiper.

Répartition des effectifs physiques fonctionnaires par direction au 1er décembre 2023

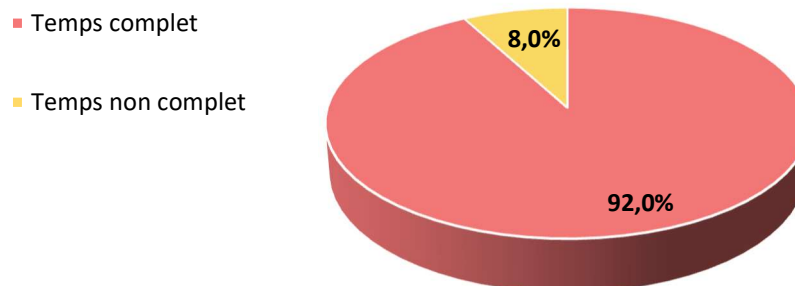


Les services à la population sont, sans surprise, ceux qui emploient le plus d'agents titulaires à hauteur de 62%, ce qui est inhérent à une municipalité, maillon territorial de proximité.

Répartition des effectifs fonctionnaires et contractuels mensualisés au 1er décembre 2023



Répartition des effectifs fonctionnaires et contractuels mensualisés par type de temps au 1er décembre 2023

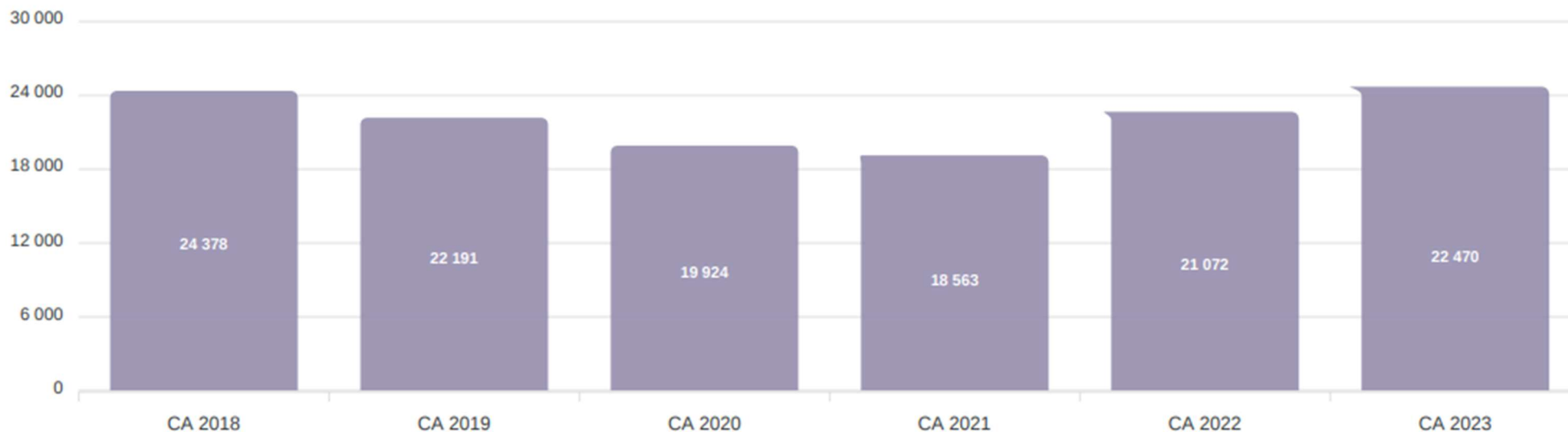


Plus de 70% des effectifs sur emplois permanents sont titulaires de la fonction publique et la quasi-totalité est à temps complet. Cette photographie démontre une politique de stabilité des agents. Seuls 8% sont à temps non complet ; il peut s'agir de temps partiels pour convenances personnelles, de droit pour élever un enfant, ou de postes calibrés à temps non complet pour nécessité de service, suite au passage à 1607 heures annuelles.

Gestion de la dette

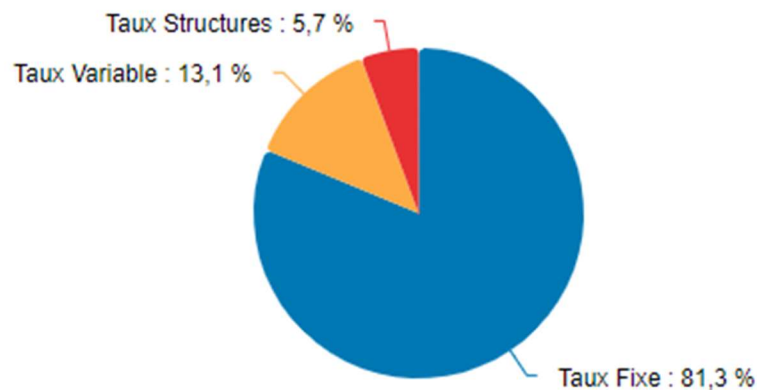
La Ville s'est très nettement désendettée entre 2012 et 2021. L'encours de dette a été presque divisé par deux, passant de 35,529 M€ fin 2012 à 18,564 € fin 2022. La Ville a dû recourir à l'emprunt à hauteur de 5M€ en 2022, et 4,1 M€ en 2023, les investissements réalisés sur ces derniers deux exercices étant particulièrement élevés. L'augmentation de l'encours de dette sur les deux exercices n'est que de 3,9 M€, car les amortissements réalisés s'élevaient à 5,193 M€.

Endettement en k€

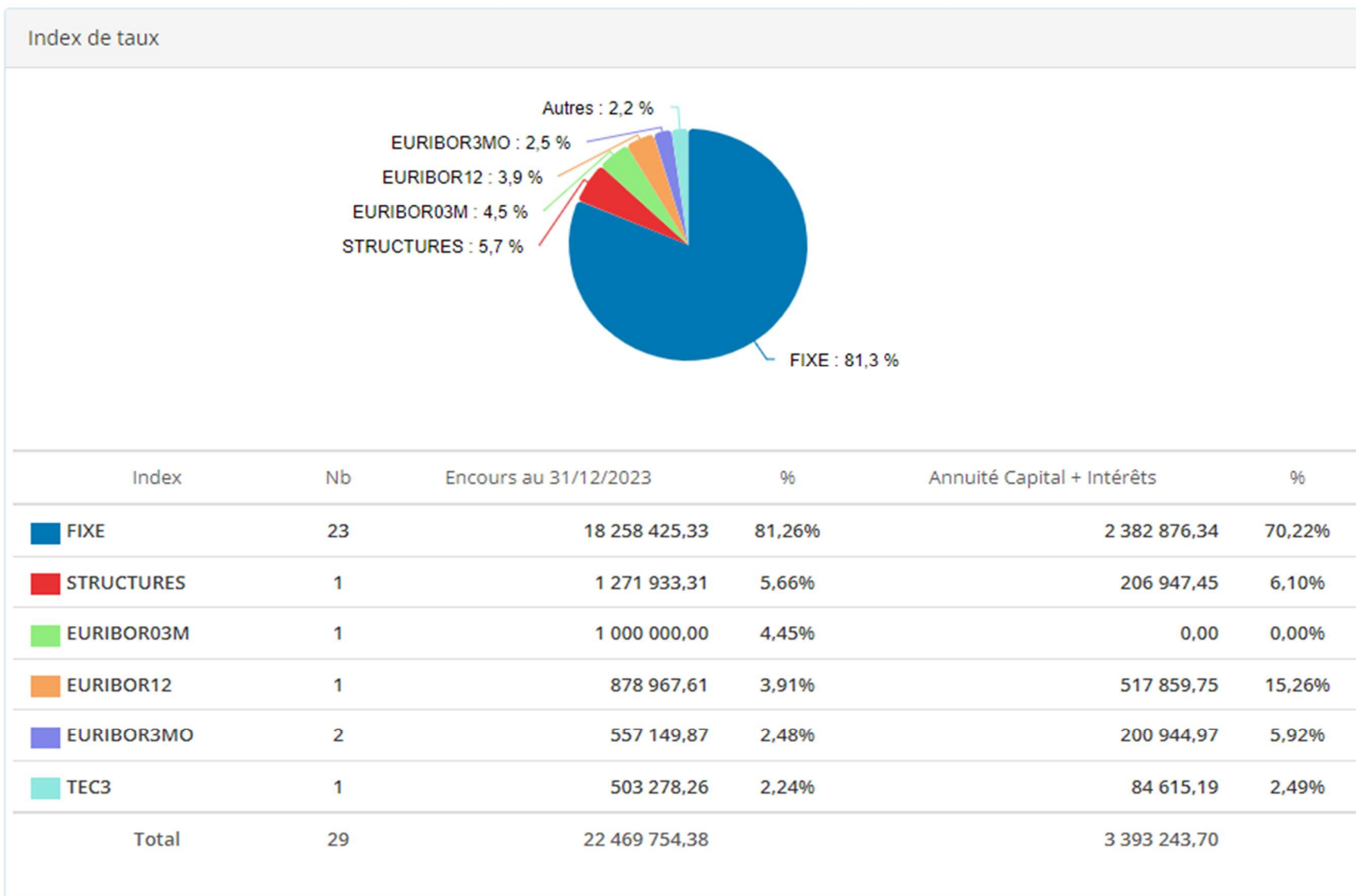


Structure de la dette

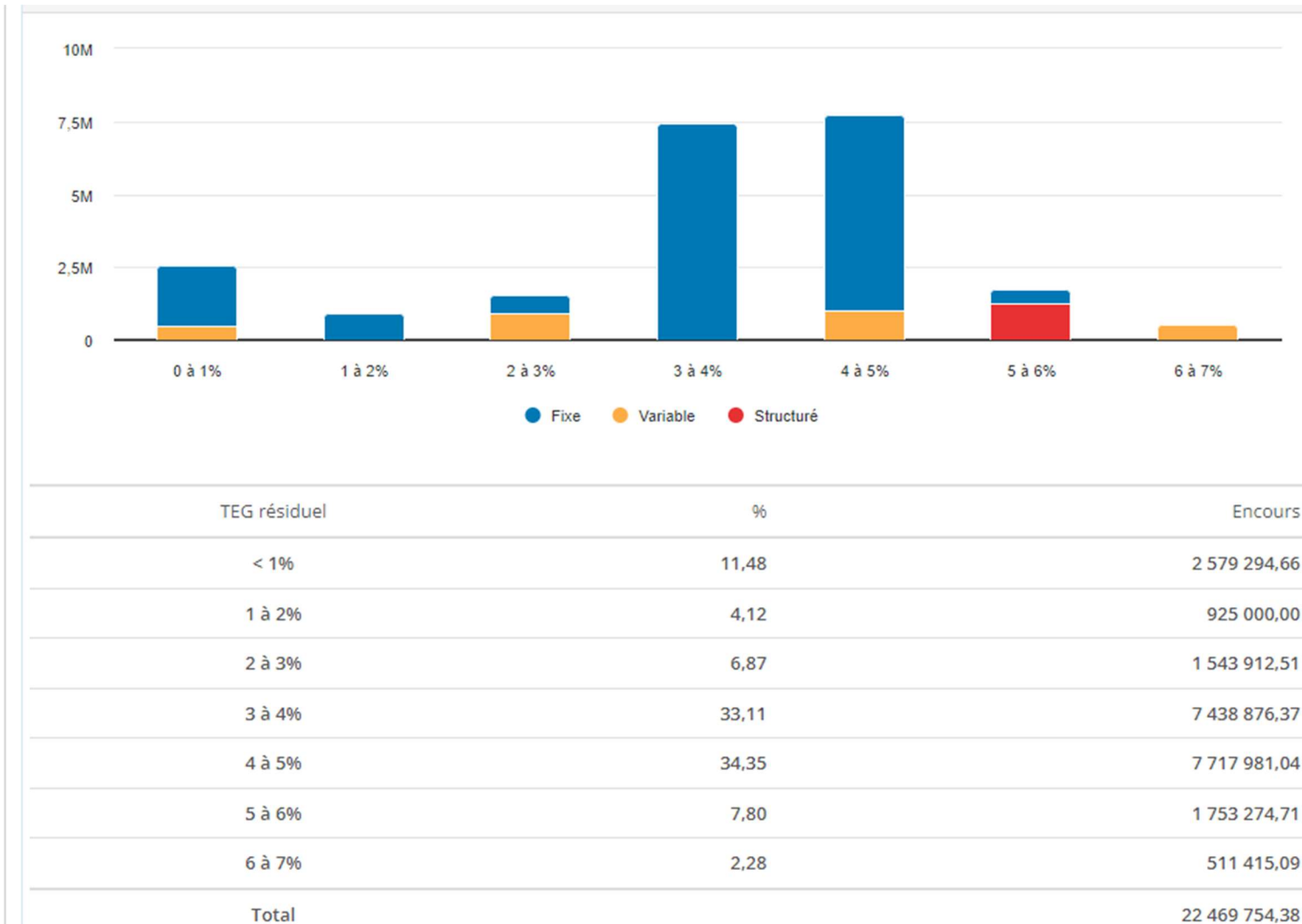
La Ville dispose d'un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers, car la dette est majoritairement à taux fixe.



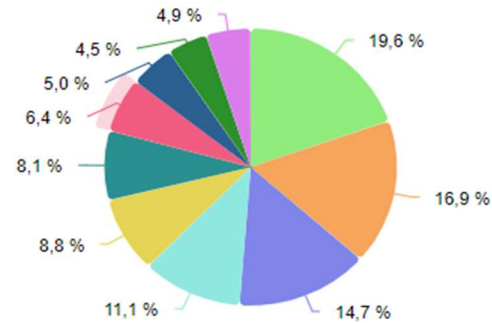
	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	18 258 425,33	2 939 395,74	1 271 933,31	22 469 754,38
Pourcentage global	81,26%	13,08%	5,66%	100,00%
Durée de vie moyenne	6 ans, 1 mois	3 ans, 7 mois	3 ans, 10 mois	5 ans, 7 mois
Duration	5 ans, 5 mois	3 ans, 3 mois	3 ans, 6 mois	5 ans, 1 mois
Nombre d'emprunts	23	5	1	29
Taux actuariel	3,49%	3,58%	5,53%	3,62%














Coût de la dette

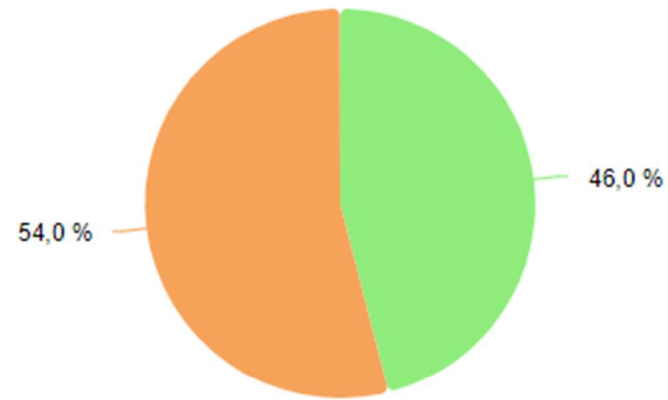


Répartition par prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 Caisse Française de Financement Local	-	19,6	4 410 226,79
 LA BANQUE POSTALE	-	16,9	3 800 000,00
 Caisse Régionale du Crédit Agricole	-	14,7	3 302 074,02
 LA NEF	-	11,1	2 500 000,00
 Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon	-	8,8	1 975 281,99
 Crédit Agricole Corporate & Investment Bank	-	8,1	1 815 859,66
 Crédit Mutuel	-	6,4	1 437 435,90
 Caisse des Dépôts et Consignations	-	5,0	1 117 460,93
 SOCIETE GENERALE	-	4,5	1 000 000,00
 ARKEA	-	2,7	600 000,00
 Crédit coopératif	-	2,3	511 415,09
TOTAL			22 469 754,38

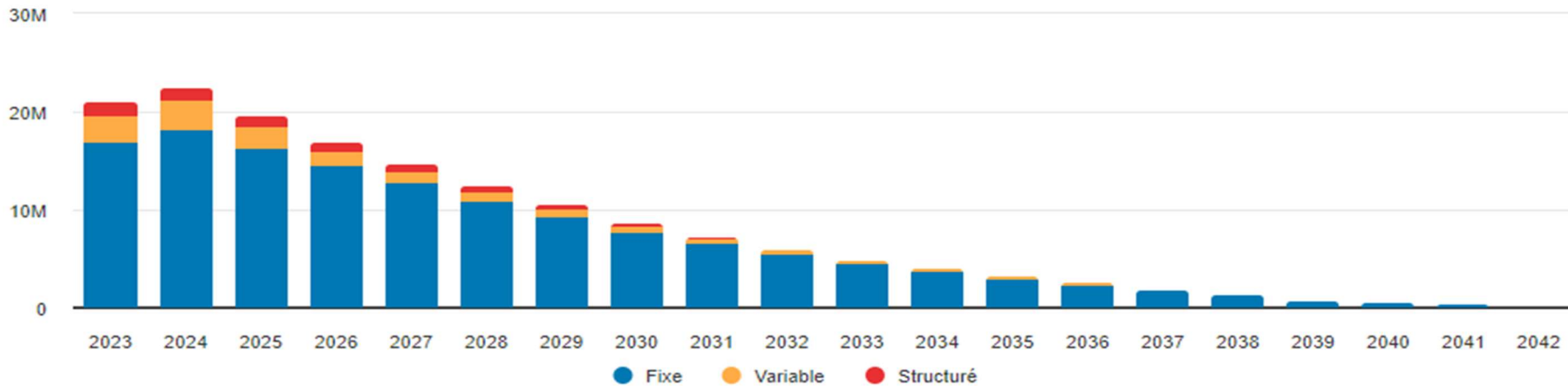
Durée de vie



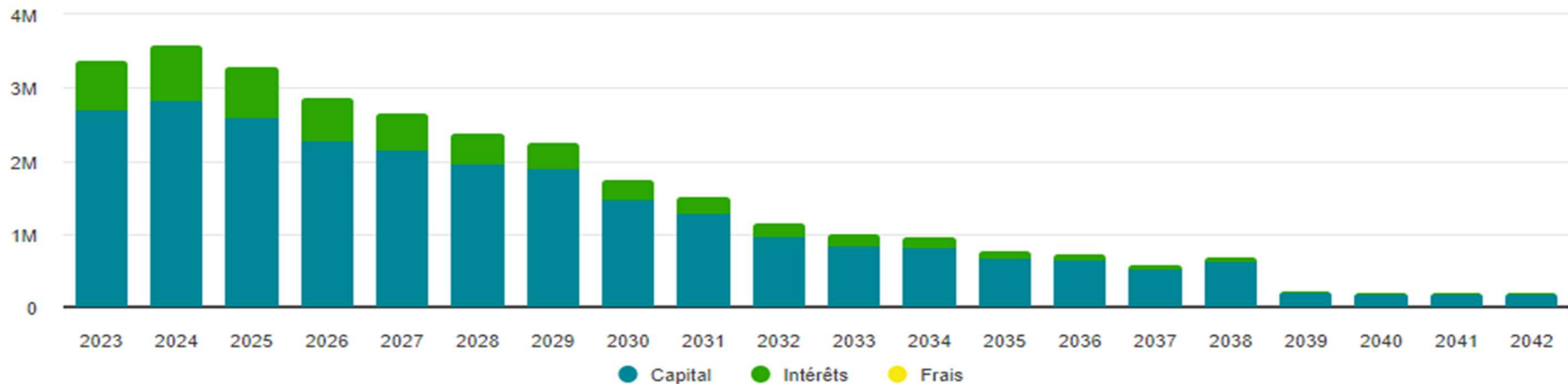
Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	10 336 306,19
5 - 10 ans	12 133 448,19
TOTAL	22 469 754,38

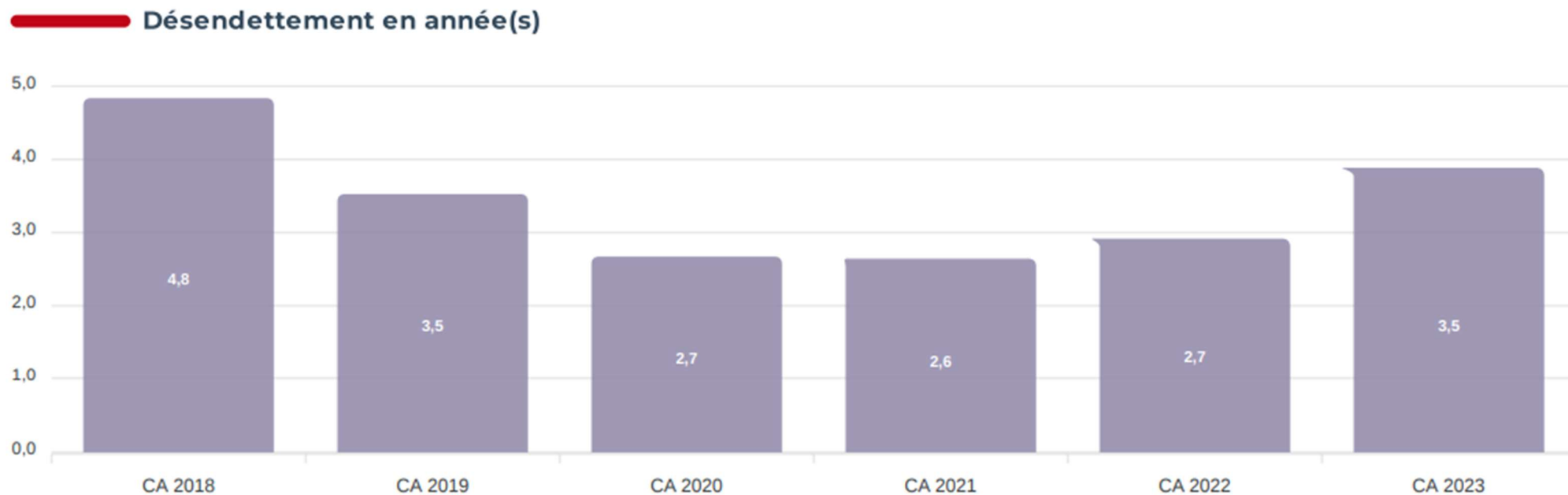
Profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette est classique. Il ne présente pas d'anomalie qui pourrait être liée à des reports de remboursement de capital. Le graphique ci-dessous comprend les deux emprunts contractés en 2023 (à hauteur de 4,1 M€).



Evolution de l'annuité





Eléments prospectifs sur l'évolution de l'encours de dette :

Éléments de synthèse

Les investissements proposés au budget 2024 sont élevés et pourraient approcher 14 M€. Les dépenses d'investissement du mandat approcheront les 80 M€.

Pour autant, la prospective financière proposée dans le présent ROB prend pour hypothèse une stabilité des taux de fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

Les orientations budgétaires, malgré les impacts de la crise, s'inscrivent ainsi dans une volonté réaffirmée de préservation de la stabilité fiscale, tout en maintenant un niveau d'investissement important, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire communal.

Il apparaît toutefois qu'une recherche active de cofinancements nouveaux et de pistes d'économies au niveau des dépenses de fonctionnement s'avèrent nécessaires si l'on veut maintenir un niveau d'endettement acceptable.

Telles sont les orientations dont il vous est proposé de débattre.